

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

SEC(70) 3840 final

Bruxelles, le 30 ~~septembre~~ *octobre* 1970

(PARTIE I)

ETUDE SUR "L'INFORMATION RELATIVE AUX
REVENUS ET AUX PATRIMOINES DANS LES
PAYS DE LA COMMUNAUTE"

C O N C L U S I O N S

présentées par la Commission au sujet de l'étude sur
"L'information relative aux revenus et aux patrimoines
dans les pays de la Communauté"

(Doc. V/7983/69-F)

1. L'un des objectifs fondamentaux des Communautés européennes est le relèvement du "niveau de vie" de la population, ainsi que le stipulent les articles 2 des traités de Paris et de Rome. La connaissance de ce "niveau de vie" et de son évolution revêt donc une importance particulière tant pour le Conseil que pour la Commission. Dans ce cadre, la Communauté dispose déjà, grâce aux travaux de l'Office Statistique des Communautés européennes, menés en collaboration avec les Instituts Statistiques nationaux, d'un certain nombre d'éléments dont les plus importants sont constitués par les résultats des diverses enquêtes sur les salaires (coût de la main-d'oeuvre et revenus des ouvriers, gains effectifs, structure et répartition des salaires) et les budgets familiaux (volume et structure des dépenses et de la consommation).
2. Néanmoins le concept de "niveau de vie" est à la fois beaucoup plus large et plus difficile à cerner puisqu'on admet généralement aujourd'hui qu'il recouvre, ce qui va de soi, tous les types de revenus (salariaux, non-salariaux, transferts) mais également la possession de capitaux ou patrimoines, la jouissance de certains avantages consentis gratuitement ou quasi gratuitement (consommations collectives : enseignement, services sanitaires, culturels, sportifs, infrastructure routière, ...) et même les "conditions d'environnement" soit positives (air pur, espaces verts, silence, mer, campagne, ...) soit négatives (les nuisances du progrès : pollution de l'air et de l'eau, bruits, encombrements, ...).

Sans aller aussi loin dans l'analyse, puisqu'aussi bien les recherches sur ces derniers éléments (s'ils ont encore une chance d'être chiffrés un jour) n'en sont qu'à leur début, la Commission a estimé nécessaire de porter son attention sur les deux premiers éléments : les revenus, au sens large, et les patrimoines. Elle a donc confié à un groupe d'experts une étude sur "Les pyramides de revenus et de patrimoines dans les pays de la Communauté" étude qui, devant les nombreuses difficultés rencontrées, notamment d'ordre conceptuel et statistique, s'est limitée plus modestement, au niveau de la synthèse, à "L'information relative aux revenus et aux patrimoines dans les pays de la Communauté".

3. La Commission estime que l'importance et la valeur du travail des experts justifient pleinement la publication non seulement du rapport de synthèse (consacré - outre bien entendu à l'essentiel des données nationales - aux difficultés, à la problématique, et aux voies possibles d'amélioration) mais également des rapports nationaux qui fournissent une description plus complète et détaillée des situations nationales ainsi que les principales séries statistiques disponibles.

4. Deux constatations générales ressortent, en premier lieu, de ces études. La première est le déséquilibre manifesté entre les nombreuses données relatives aux revenus salariaux et la très mauvaise connaissance des revenus non-salariaux. Ce déséquilibre résulte, certes, d'une insuffisance de la connaissance statistique, mais cette insuffisance traduit autant l'absence d'une définition incontestée du revenu des entrepreneurs individuels qu'un défaut propre au système d'information statistique. C'est pourquoi une meilleure connaissance des flux financiers internes aux entreprises individuelles permettrait de mieux poser le problème de la définition du revenu des entrepreneurs.

La seconde constatation générale qui ressort du rapport est la quasi inexistence de données chiffrées sur les capitaux ou patrimoines et leur répartition. Dans ce domaine également ont été rencontrées de nombreuses difficultés d'ordre théorique et méthodologique.

C O N C L U S I O N S

présentées par la Commission au sujet de l'étude sur
"L'information relative aux revenus et aux patrimoines
dans les pays de la Communauté"

(Doc. V/7983/69-F)

1. L'un des objectifs fondamentaux des Communautés européennes est le relèvement du "niveau de vie" de la population, ainsi que le stipulent les articles 2 des traités de Paris et de Rome. La connaissance de ce "niveau de vie" et de son évolution revêt donc une importance particulière tant pour le Conseil que pour la Commission. Dans ce cadre, la Communauté dispose déjà, grâce aux travaux de l'Office Statistique des Communautés européennes, menés en collaboration avec les Instituts Statistiques nationaux, d'un certain nombre d'éléments dont les plus importants sont constitués par les résultats des diverses enquêtes sur les salaires (coût de la main-d'oeuvre et revenus des ouvriers, gains effectifs, structure et répartition des salaires) et les budgets familiaux (volume et structure des dépenses et de la consommation).
2. Néanmoins le concept de "niveau de vie" est à la fois beaucoup plus large et plus difficile à cerner puisqu'on admet généralement aujourd'hui qu'il recouvre, ce qui va de soi, tous les types de revenus (salariaux, non-salariaux, transferts) mais également la possession de capitaux ou patrimoines, la jouissance de certains avantages consentis gratuitement ou quasi gratuitement (consommations collectives : enseignement, services sanitaires, culturels, sportifs, infrastructure routière, ...) et même les "conditions d'environnement" soit positives (air pur, espaces verts, silence, mer, campagne, ...) soit négatives (les nuisances du progrès : pollution de l'air et de l'eau, bruits, encombrements, ...).

Sans aller aussi loin dans l'analyse, puisqu'aussi bien les recherches sur ces derniers éléments (s'ils ont encore une chance d'être chiffrés un jour) n'en sont qu'à leur début, la Commission a estimé nécessaire de porter son attention sur les deux premiers éléments : les revenus, au sens large, et les patrimoines. Elle a donc confié à un groupe d'experts une étude sur "Les pyramides de revenus et de patrimoines dans les pays de la Communauté" étude qui, devant les nombreuses difficultés rencontrées, notamment d'ordre conceptuel et statistique, s'est limitée plus modestement, au niveau de la synthèse, à "L'information relative aux revenus et aux patrimoines dans les pays de la Communauté".

3. La Commission estime que l'importance et la valeur du travail des experts justifient pleinement la publication non seulement du rapport de synthèse (consacré - outre bien entendu à l'essentiel des données nationales - aux difficultés, à la problématique, et aux voies possibles d'amélioration) mais également des rapports nationaux qui fournissent une description plus complète et détaillée des situations nationales ainsi que les principales séries statistiques disponibles.

4. Deux constatations générales ressortent, en premier lieu, de ces études. La première est le déséquilibre manifeste entre les nombreuses données relatives aux revenus salariaux et la très mauvaise connaissance des revenus non-salariaux. Ce déséquilibre résulte, certes, d'une insuffisance de la connaissance statistique, mais cette insuffisance traduit autant l'absence d'une définition incontestée du revenu des entrepreneurs individuels qu'un défaut propre au système d'information statistique. C'est pourquoi une meilleure connaissance des flux financiers internes aux entreprises individuelles permettrait de mieux poser le problème de la définition du revenu des entrepreneurs.

La seconde constatation générale qui ressort du rapport est la quasi inexistence de données chiffrées sur les capitaux ou patrimoines et leur répartition. Dans ce domaine également ont été rencontrées de nombreuses difficultés d'ordre théorique et méthodologique.

5. La Commission estime donc que, par priorité, des efforts importants devraient être faits, au niveau national et au niveau communautaire, pour créer ou améliorer l'information statistique dans ces deux domaines, considérés à juste titre comme essentiels dans le cadre d'une politique des revenus, afin notamment d'éclairer et de faciliter l'action des gouvernements et des partenaires sociaux. A cet égard, il convient de rappeler que le Conseil a déjà pris une position de principe positive en adoptant le 12 mai 1969, sur proposition de la Commission, le second programme de politique économique à moyen terme. En effet, dans le chapitre VII de ce programme, consacré à la politique des revenus, il est demandé :

- que priorité soit accordée à une meilleure connaissance des revenus primaires non-salariaux dans leur ensemble et dans leurs principales composantes;
- qu'une meilleure information statistique soit obtenue sur la manière dont revenu et épargne se répartissent par groupes socio-économiques et tranches de revenus ainsi que sur le cumul de plusieurs revenus dans un même ménage;
- que soit entreprise, dès que possible, l'élaboration d'une documentation statistique sur les patrimoines détenus par les ménages, répartis eux-mêmes par tranches de revenu et groupes socio-économiques.

6. Dans cette optique, la Commission, sur la base de l'étude entreprise par les experts, propose donc un certain nombre de voies d'amélioration possibles.

A. L'information relative aux revenus

7. Il semble tout d'abord qu'il serait indispensable de se concerter au niveau communautaire pour élaborer un certain nombre de définitions et admettre des conventions, nécessairement empreintes d'un certain arbitraire mais communes, sans lesquelles aucune comparaison valable de pays à pays ne serait possible. Les domaines essentiels sont d'ailleurs indiqués par les experts eux-mêmes qui rappellent, dans leur rapport de synthèse, "qu'on ne peut bien mesurer que ce que l'on a au préalable bien défini" : unité bénéficiaire (ménage, foyer, individu, ...), catégories socio-économiques (salariés, exploitants agricoles, indépendants non agricoles, inactifs, ...), délimitation précise des notions de revenu primaire et secondaire (transferts), etc ...

A cet égard, il semble que la très grosse difficulté provienne de l'absence de définition satisfaisante du concept de revenu pour les diverses catégories d'entreprises ou d'entrepreneurs individuels : l'établissement de définitions communes en ce domaine serait sans doute facilité par la réalisation d'une série d'enquêtes, de type monographique et sans prétention de représentativité (dans un premier temps) visant à la confection de comptes d'exploitation des entreprises individuelles, analogues à ceux en cours d'élaboration dans le secteur agricole et permettant une analyse détaillée des flux financiers et des comportements des entrepreneurs. Cette amélioration de la connaissance de la réalité des entreprises individuelles et de l'interpénétration entre le ménage et l'entreprise rendrait possible, sans aucun doute, la recherche et la définition d'une notion de revenu de l'entrepreneur.

8. Il est clair, en second lieu, que tous les travaux à mener en matière de revenus ne peuvent que se situer dans le cadre général des comptabilités nationales qui seul donne une vue d'ensemble des revenus disponibles des ménages. Il conviendrait donc d'obtenir, d'abord, au niveau macro-économique, que les agrégats et sous-agrégats soient présentés dans un ensemble cohérent, c'est-à-dire selon le "Système

européen de comptes économiques intégrés" (S.E.C.) mis au point par l'Office Statistique des Communautés européennes et les Instituts Statistiques nationaux, quitte à désagréger davantage certains postes.

9. Il n'est cependant pas possible de se contenter de données relatives à des revenus moyens et il convient de s'attacher aux distributions puisque l'objectif primordial est de cerner l'importance exacte des écarts entre les différents bénéficiaires de revenus. Seront notamment nécessaires des ventilations opérées en fonction des tranches de revenus (pyramides de revenus) et des catégories socio-économiques, mais également en fonction des régions, de la composition de la famille (nombre d'enfants, nombre d'actifs) etc ...

Pour ce qui concerne le "découpage" en catégories socio-économiques notamment, il conviendrait d'aboutir à une analyse suffisamment fine permettant de saisir par exemple les revenus non seulement des "salariés" mais également des ouvriers, employés, cadres moyens et cadres supérieurs, non seulement des "indépendants non agricoles" mais également des indépendants exerçant une activité industrielle, commerciale, libérale, artisanale, etc. C'est dans le cadre de la concertation évoquée au point 7. que pourrait être retenue une classification communautaire de ces catégories socio-économiques au sein de chacune desquelles chaque pays procéderait éventuellement au découpage en groupes plus fins correspondant à sa structure propre.

La comptabilité nationale ne donnant pas, par elle-même, une analyse suffisamment fine des revenus disponibles bénéficiant aux ménages, il est indispensable, pour arriver aux distributions ci-dessus évoquées, de pouvoir disposer de données complémentaires, d'origine exogène, permettant d'appliquer aux agrégats de la comptabilité nationale des "clés de répartition".

10. Une première voie pour obtenir ces clés de répartition est constituée par l'exploitation des statistiques fiscales. Bien que les insuffisances et les inconvénients de ces statistiques soient bien connus (lourdeur, lenteur, déformations tenant aux exonérations, sous-estimations, etc ...) il apparaît, aux yeux des experts eux-mêmes,

que des améliorations importantes sont possibles si l'exploitation est limitée à un échantillon représentatif (sondages dans les déclarations fiscales permettant notamment de tenir compte des exonérations etc ...) et complétée par des enquêtes sur documents administratifs auprès de divers organismes (Caisses de sécurité sociale, etc ...).

11. La seconde voie est constituée par les enquêtes directes auprès des ménages. Bien que la Commission n'ignore pas les difficultés et le caractère très souvent décevant des travaux de ce type, elle pense qu'un nouvel effort pourrait être tenté dans le cadre de l'enquête communautaire sur les budgets familiaux prévue pour 1973 qui, d'une part, pourrait être étendue à l'ensemble de la population et d'autre part, pourrait s'efforcer de recueillir des informations relatives aux revenus. Dans la crainte qu'une question directe sur le montant des revenus perçus n'entraîne de trop nombreux refus de réponse, on pourrait demander par exemple aux ménages de se placer sur une échelle de revenu global annuel qui leur serait présentée.

12. Lors des travaux relatifs à la répartition des revenus par catégories socio-économiques et par tranches de revenus, une attention toute particulière devrait être accordée à l'élaboration de données permettant d'apprécier les incidences des différents types de transferts sur les revenus : prélèvements fiscaux directs et, si possible, indirects, cotisations et prestations sociales, allocations d'assistance, subventions et versements divers, ... La prise en compte de tous ces éléments permettrait de passer de la notion de "revenus primaires" à la notion de "revenus disponibles finals", mettant en lumière, ce faisant, l'ampleur exacte de la "redistribution des revenus" ainsi opérée. A cette fin, pourront notamment être utilisés les chiffres rassemblés au niveau communautaire par l'Office Statistique des Communautés européennes dans le cadre des "comptes sociaux" des pays membres.

B. L'information relative aux patrimoines

13. En dehors des Pays-Bas et, dans une moindre mesure, de l'Allemagne, l'information relative aux capitaux ou patrimoines, leur valeur et leur répartition, relève d'un véritable sous-développement. Et pourtant, en ce qui concerne les ménages, la possession d'un patrimoine est un élément essentiel du niveau de vie et, disent les experts, "toute tentative de comparaison des situations réelles des diverses catégories de ménages qui ignorerait ce fait serait largement vaine". En outre, le Conseil, dans le second programme de politique économique à moyen terme, a estimé que "la politique des patrimoines devrait entrer dans la conception générale d'une politique des revenus" et a par ailleurs demandé à la Commission une étude sur "Les systèmes d'encouragement à la formation du patrimoine chez les travailleurs".

14. Face à ces exigences, il ne paraît cependant pas possible, au grand regret de la Commission, et sur la base de la première approche effectuée par les experts, de proposer, en l'état actuel des choses, des méthodes concrètes d'évaluation applicables dès maintenant. Les comptabilités nationales ne retracent que des flux de valeur et non des stocks, les enquêtes auprès des ménages se révèlent, en ce qui concerne la possession de patrimoines, beaucoup plus décevantes encore qu'en matière de revenus et l'exploitation des documents relatifs aux droits d'enregistrement (concernant notamment le montant et la répartition de l'actif net des successions) aboutit à des résultats pratiquement inutilisables. Une autre source statistique éventuellement susceptible, compte tenu de certains aménagements, de fournir des informations plus satisfaisantes est constituée par l'impôt systématique sur le capital mais deux pays seulement connaissent un tel impôt. Dans ces conditions, la Commission ne peut que recommander une nouvelle étude limitée à ce thème qui s'efforcerait de résoudre les nombreuses difficultés d'ordre conceptuel et pratique qui s'opposent encore à l'élaboration de statistiques de patrimoine et qui dégagerait de nouvelles méthodes d'estimation des différentes catégories de patrimoines réels et monétaires, notamment des ménages

15. La Commission estime également possible d'obtenir plus rapidement, ainsi que les experts l'ont suggéré, une meilleure connaissance de l'épargne des ménages - c'est-à-dire de la variation de leur patrimoine - en se référant à la masse globale de cette épargne telle qu'elle se trouve dégagée dans les comptabilités nationales, encore que cet agrégat, calculé par différence entre le revenu total et la consommation, soit entaché de très fortes incertitudes.

Mais, afin de ne pas se limiter à un montant moyen d'épargne par ménage - donnée très trompeuse, soulignent les experts, "en raison de la très forte dispersion des montants épargnés et des fortes disparités existant entre catégories de ménages" - une "clé de répartition" pourrait être recherchée au moyen d'enquêtes spécifiques auprès des ménages visant à déterminer directement leur épargne.

Remarque doit toutefois être faite que les problèmes d'ordre conceptuel qui se posent en matière de revenu des entrepreneurs individuels se posent également, pour ces catégories, au niveau de leur épargne; ils ne pourront être résolus que par l'adoption de conventions fondées sur une meilleure connaissance du comportement des ménages de ces catégories.

16. En outre, la Commission estime souhaitable l'établissement de quelques indicateurs partiels dont l'évolution présenterait un intérêt certain. De tels "indicateurs chiffrés" pourraient porter, par exemple, pour ce qui concerne les patrimoines, sur la propriété du logement par catégories socio-économiques - permettant notamment de mieux suivre l'accession des travailleurs salariés à cette forme essentielle de patrimoine - ou, pour ce qui concerne l'épargne, sur le montant des dépôts auprès de certains organismes de placement (caisses d'épargne, comptes postaux ou bancaires, etc ...).

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

V/7.983/69-F

Direction Générale des
Affaires Sociales

L'information relative
aux revenus et aux patrimoines
dans les pays de la Communauté

par
J.P. RUAULT
Administrateur de l'INSEE
Paris

Mars 1969

V/7.983/69-F

SOMMAIRE

	pages
- <u>INTRODUCTION</u>	1
- <u>1ère PARTIE : LES REVENUS</u>	
Chapitre 1 : Le problème de la répartition	5
1.1. La répartition primaire	5
1.2. Intervention des transferts et répartition finale	6
1.3. Conclusion : usage de la comptabilité nationale	8
Chapitre 2 : Les difficultés d'une bonne connaissance des revenus	9
2.1. Difficultés tenant à la définition et au contenu des notions	9
2.1.1. l'unité bénéficiaire	10
2.1.2. les catégories de bénéficiaires	13
2.1.3. le concept de revenu	15
2.2. Difficultés d'appréhension des grandeurs	20
Chapitre 3 : La situation actuelle dans les pays de la Communauté	21
3.1. Les comptabilités nationales	21
3.2. Les statistiques fiscales	26
3.2.1. Difficultés d'utilisation des statistiques fiscales	26
3.2.2. Réalisation de sondages aléatoires dans les documents fiscaux	30
3.2.3. Les statistiques relatives aux seuls salaires	33
3.3. Les enquêtes directes auprès des ménages	36
3.4. Conclusions	40
3.4.1. Les informations nécessaires	41
3.4.2. Les informations disponibles	43

+

+ +

II

	<u>pages</u>
- <u>2ème PARTIE : LES PATRIMOINES</u>	45
Chapitre 1. Les difficultés d'une bonne connaissance des patrimoines	45
1.1. Position du problème	45
1.2. Difficultés d'ordre théorique	46
1.3. Difficultés d'ordre pratique	48
1.3.1. Les statistiques fiscales	48
1.3.2. Les enquêtes directes auprès des ménages	51
1.3.3. Les enquêtes auprès d'organismes financiers	51
Chapitre 2. La connaissance de l'épargne, variation du patrimoine	52
2.1. Les données globales : l'épargne dans les comptes nationaux	53
2.2. Les enquêtes sur l'épargne des ménages	55
2.2.1. Les enquêtes directes auprès des ménages	56
2.2.2. Les enquêtes auprès des organismes de placement.	57
- <u>ANNEXES</u>	58

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de réaliser une synthèse des rapports nationaux présentés par les experts des pays de la Communauté, faisant le point de la connaissance actuelle des revenus et des patrimoines dans ces pays.

Mais ce rapport n'est pas exclusivement descriptif : on s'est efforcé d'y exposer les différents points ayant fait l'objet de débats au sein du groupe de travail lors de la présentation et de la discussion des rapports nationaux, et d'y faire figurer certaines réflexions nées de ces débats ou de l'expérience acquise dans les différents pays.

Les travaux du groupe d'experts ont, en effet, mis en évidence les difficultés de divers ordres qui font obstacle actuellement à une bonne connaissance des revenus et des patrimoines, mais aussi les problèmes qui devront être résolus au niveau communautaire si l'on veut assurer le minimum de comparabilité entre les résultats nationaux. C'est pourquoi on a jugé que ces éléments avaient leur place dans le rapport de synthèse, celui-ci devant fournir à la Commission une information aussi complète que possible.

+

+ +

Les deux parties qui composent ce rapport sont d'importance très inégale :

- la première partie, assez substantielle, traite de la connaissance des revenus; on y présente d'abord une analyse succincte du processus de répartition, afin de situer les différents stades auxquels les revenus peuvent être saisis; puis, les principales difficultés faisant obstacle à une bonne connaissance des revenus sont examinés; enfin, on présente, à la lumière des expériences recueillies dans les pays, les différentes méthodes permettant une connaissance statistique des revenus. En guise de conclusion à ce chapitre relatif

aux revenus, on dresse un tableau des principales informations dont on dispose dans les différents pays, et l'on tente de situer ces informations disponibles par rapport à ce dont il faudrait disposer pour avoir une bonne connaissance des revenus;

- la seconde partie, relative à la connaissance des patrimoines, est extrêmement brève : les réflexions théoriques et d'ordre méthodologique sur ce problème sont à peine ébauchées et un seul des pays de la Communauté dispose de données statistiques sur la répartition des patrimoines : encore ces données sont-elles, sinon fragmentaires, du moins incomplètes.

+

+ +

Avant de clore cette partie introductive, on a jugé utile de présenter quelques réflexions concernant la finalité d'une connaissance précise des revenus.

Une telle connaissance présente, en effet, en soi-même un intérêt immédiat, au même titre que tout autre élément permettant de décrire une société à un moment donné de son évolution; dans cette optique purement descriptive, la connaissance des revenus présente en elle-même sa fin propre.

Mais elle peut être également conçue comme une étape intermédiaire, mais nécessaire, en vue de mener des actions de politique économique et sociale : et c'est bien dans cette optique que le groupe de travail a examiné le problème de la connaissance des revenus et des patrimoines, à une époque où, dans tous les pays, l'idée d'une "politique des revenus" se précise peu à peu; dès lors, en effet, que l'on souhaite par un contrôle de l'évolution des revenus, régulariser la croissance économique et réduire les inégalités sociales les plus flagrantes, une connaissance détaillée du processus de répartition des revenus devient une nécessité, tant pour juger de l'opportunité de telle ou telle action correctrice que pour en mesurer a posteriori les effets.

Le problème étant ainsi posé, il apparaît que deux types de besoins doivent être satisfaits (tant au moment du diagnostic que lorsque l'on veut mesurer les effets d'une politique), qui nécessitent la mise en oeuvre d'outils statistiques fondamentalement différents, au niveau national comme au niveau communautaire :

- d'une part, la planification et la programmation requièrent une information statistique très détaillée, analysant tous les aspects des problèmes de la répartition dans le contexte de l'économie globale; ces informations, dont l'élaboration est nécessairement longue, peuvent n'être produites que de loin en loin

- d'autre part, pour mener leur politique économique et sociale, les gouvernements ont besoin de façon quasi quotidienne d'indicateurs permettant de détecter rapidement des évolutions jugées anormales; de tels indicateurs ("clignotants") peuvent être relativement globaux, leurs vertus essentielles devant être la rapidité et la fréquence de leur production.

Dans le présent rapport, on s'est principalement attaché à examiner l'état actuel des informations permettant une connaissance précise et détaillée de la répartition des revenus; on s'est donc délibérément placé dans la première des deux optiques indiquées ci-dessus : le titre même de l'étude demandée par la Commission ("pyramides des revenus et des patrimoines") laissait en effet à penser que celle-ci souhaitait être éclairée sur l'ensemble des informations disponibles et non pas sur les seules informations rapidement disponibles; seule, d'ailleurs, cette information la plus large ouvre la voie aux nombreuses et diverses études qui sont nécessaires à la mise en oeuvre d'une véritable "politique des revenus".

Parmi les nombreux thèmes d'étude qui peuvent être envisagés, et que l'on avait à l'esprit en rédigeant ce rapport, citons les principaux :

- le partage des fruits de l'expansion est-il équitable, autrement dit les citoyens de toutes catégories bénéficient-ils également du surcroît de valeur résultant de la croissance économique ou, au contraire, existe-t-il des catégories systématiquement favorisées? ;

- quelle est l'importance des inévitables et nécessaires disparités existant entre catégories sociales, au sein de ces catégories, entre régions, secteurs d'activité, etc. ?; ces disparités s'atténuent-elles ou, au contraire, se renforcent-elles au fur et à mesure de la croissance économique ?;

- quels sont l'impact exact et l'efficacité des procédures de redistribution mises en oeuvre (fiscalité, transferts sociaux) ?;

- comment les différentes catégories sociales, suivant le niveau de leur revenu, emploient-elles ce dernier ? Quel est le comportement d'épargnant des ménages des différentes catégories et quelle évolution de la demande des ménages résulterait d'une modification donnée des processus de répartition des revenus ?

+

+ +

Première partie

LES REVENUS

Chapitre 1 : Le problème de la répartition

L'activité déployée par les divers agents économiques au sein de la société ayant pour résultat la production de richesse, le problème de la répartition peut s'énoncer ainsi : comment la valeur ajoutée par l'activité économique des différents agents se répartit-elle entre ces derniers en rémunération de leur apport de facteurs productifs ? et l'expression "partage du gâteau" traduit bien l'idée de la répartition.

Toutefois, un examen plus approfondi permet de distinguer deux approches du problème de la répartition, correspondant à deux étapes successives du processus de partage de la valeur ajoutée.

1.1. La répartition primaire

Dans une première optique, se situant au niveau de l'activité de production, les revenus, contrepartie de la valeur ajoutée, représentent très exactement les différentes charges d'exploitation assumées par les agents productifs en rémunération de l'apport de facteurs de production effectué par les divers agents participant à l'activité économique; ainsi

- en rémunération d'un apport de travail, les entreprises versent des salaires qui constituent un revenu pour leurs employés;
- en rémunération des apports de capital, les entreprises versent des intérêts qui constituent un revenu pour les prêteurs de capitaux;
- en rémunération de leur apport de capitaux et de leur activité, les entrepreneurs perçoivent un revenu personnel.

Les revenus ainsi analysés, directement issus des activités productrices, sont dits "revenus primaires"; une étude des revenus primaires peut avoir plusieurs objets, tels que, par exemple :

- l'examen de la structure des coûts de production, au niveau global ou par secteur d'activité;
- l'analyse de la part de la valeur ajoutée échéant aux différents agents économiques, ou, plus exactement, aux différents facteurs de production (travail, capital, entreprise) : part échéant aux salariés, part échéant aux propriétaires, part échéant aux entrepreneurs, part échéant à l'Etat (en tant que propriétaire, par exemple).

Il est à remarquer que, dans cette optique, les revenus ne sont nullement considérés comme des ressources permettant à certains agents économiques de subvenir à leurs besoins, mais exclusivement comme des charges supportées par les agents qui les versent à titre de rémunération de l'exercice de certaines fonctions économiques.

NOTA

L'analyse qui précède, tout à fait classique, présuppose une définition de l'activité de production: ainsi, suivant que l'activité des administrations sera réputée productrice ou non, la rémunération des agents de l'Etat apparaîtra ou non à ce stade primaire de la répartition. Evidemment, la délimitation exacte des activités productrices nécessite l'adoption d'un certain nombre de conventions : celles-ci n'étant pas uniformément acceptées, les comparaisons internationales ne peuvent être effectuées sans certaines précautions.

1.2. Intervention des transferts et répartition finale

Si, abandonnant l'optique fonctionnelle adoptée ci-dessus, on examine maintenant les revenus en tant que ressources permettant aux agents économiques de subvenir à leurs besoins, deux remarques s'imposent :

- d'une part, un agent économique donné peut exercer plusieurs fonctions au sein de l'économie, et donc percevoir, à ce titre, des revenus primaires de diverse nature : des "associations de revenus" peuvent donc se produire au niveau individuel;

- d'autre part, un certain nombre d'opérations de transferts entre agents économiques vont venir modifier la répartition primaire directement issue des activités de production; par exemple
- les salariés versent à l'Etat des cotisations sociales;
 - les entreprises et les particuliers versent à l'Etat des impôts directs;
 - l'Etat verse aux particuliers des prestations sociales, des prestations d'assistance, et les fait bénéficier d'avantages gratuits;

au terme de ces opérations de transferts, le total des revenus primaires, amputé des transferts versés et augmenté des transferts reçus, constitue le revenu "disponible" de chaque agent, qui pourra être consommé ou épargné par lui.

La notion de revenu disponible présente un intérêt fondamental lorsqu'elle est appliquée à l'agent "ménages", à telle enseigne que, lorsque l'on parle de revenu sans préciser sur quel agent économique porte l'analyse, il va de soi que c'est du revenu des ménages qu'il s'agit (1).

Considérant donc le revenu "final" des ménages après opérations de transferts, il est possible d'étudier certains problèmes fondamentaux tels que les suivants :

- revenu moyen, mais aussi dispersion (pyramide) des revenus des diverses catégories de ménages;
- influence, sur le niveau et la structure du revenu, de facteurs socio-démographiques tels que: taille du ménage, nombre d'enfants, nombre d'actifs, région de résidence ;
- association des revenus des divers types - c'est-à-dire composition du revenu disponible des diverses catégories de ménages.

Enfin, par comparaison des revenus primaires et des revenus finals, il est possible de mettre en évidence l'influence globale des transferts sur les revenus moyens et sur la pyramide des revenus, de même que l'on

(1) Toutefois, en ce qui concerne l'épargne, cette affirmation n'est plus justifiée : l'étude de l'épargne des divers agents économiques présente, en effet, un intérêt économique incontestable.

pourra étudier l'effet net des transferts sociaux (prestations nettes de cotisations sociales) pour les différentes catégories de ménages (catégories bénéficiaires et catégories "perdantes") et mettre en évidence, par exemple, le rôle de l'Etat dans le processus de redistribution, ou les effets de transferts entre grands secteurs de l'économie (secteurs agricole et non agricole, par exemple).

NOTA

De même que la notion de revenu primaire présuppose une définition de la production, (cf. supra), de même la notion de revenu disponible présuppose une définition exacte de la consommation: ainsi, par exemple, suivant que le versement de salaires aux domestiques employés par les ménages sera considéré comme une opération de transfert ou comme une dépense de consommation, le revenu disponible des ménages n'aura pas la même valeur. Naturellement, une définition précise de la notion de consommation repose nécessairement sur certaines conventions: si celles-ci ne sont pas unanimement adoptées, les comparaisons internationales ne pourront être effectuées sans certaines précautions.

1.3. Conclusion : Usage de la comptabilité nationale

Ces différents aspects des processus de répartition de la valeur ajoutée ne peuvent être examinés clairement qu'au moyen d'une maquette de l'économie globale telle qu'en fournit la comptabilité nationale: celle-ci, présentant un schéma simplifié des divers circuits économiques et assurant la cohérence des différentes grandeurs, met en évidence les étapes successives du processus de répartition ainsi que les interrelations entre les grandeurs caractéristiques des phénomènes de répartition.

Mais, si elle permet une description claire des circuits économiques, la comptabilité nationale fournit également un cadre permettant d'effectuer des projections: la permanence de relations structurelles ayant été mise en évidence, il est possible, moyennant certaines hypothèses, d'examiner l'évolution future de la répartition de la valeur ajoutée entre agents économiques ou, au sein de l'agent "ménages", l'évolution de la structure du revenu disponible.

Il semble donc que toute étude de la répartition des revenus doive se placer dans le cadre de la comptabilité nationale; cependant, l'étude des revenus des ménages étant essentiellement l'étude du revenu disponible après transferts, on verra plus loin que, dans l'état actuel des informations dont on dispose, la comptabilité nationale ne permet pas par elle-même une analyse suffisamment fine des revenus bénéficiant à l'agent "ménages" et qu'il est indispensable de disposer de données complémentaires, d'origine exogène.

+

+ +

Chapitre 2. Les difficultés d'une bonne connaissance des revenus

Etant entendu que l'on désigne sous le terme "revenu" la part de la valeur ajoutée échéant à l'agent "ménages" après toutes opérations de transfert (revenu disponible ou final), le problème se pose de la connaissance statistique de cette grandeur; cette connaissance se heurte à des difficultés de deux ordres :

- des difficultés tenant à la définition et au contenu des notions utilisées;
- des difficultés d'appréhension des grandeurs.

Ces deux catégories d'obstacles seront examinées successivement.

2.1. Difficultés tenant à la définition et au contenu des notions

La définition de la notion de revenu est extrêmement délicate à poser et ne peut résulter que d'un certain nombre de conventions nécessairement arbitraires; si l'on souhaite établir dans les six pays de la Communauté des statistiques comparables, il est nécessaire qu'un débat ait lieu au cours duquel on s'accorde sur les principales définitions en cause.

On passera en revue ci-dessous les principaux points sur lesquels une définition communautaire semble s'imposer.

2.1.1. L'unité bénéficiaire

Dès lors que l'on veut examiner comment se distribue la masse globale de revenus bénéficiant aux ménages, il convient de définir une unité bénéficiaire de revenu : suivant le but de l'étude entreprise, la nature du revenu considéré, la source statistique utilisée, plusieurs unités bénéficiaires peuvent être adoptées : le ménage, le foyer ou l'individu.

a) l'unité "ménage", généralement adoptée pour réaliser des enquêtes auprès des particuliers (enquêtes de consommation, principalement), est constituée par l'ensemble des personnes occupant un même logement indépendant, quels que puissent être leurs liens de parenté (on convient toutefois généralement de ne pas comprendre dans le "ménage" les sous-locataires ou salariés logés).

On considère généralement que le ménage constitue l'unité élémentaire de décision économique : c'est au sein de cette unité domestique que sont prises les principales décisions (épargne, consommation, logement, ...) caractéristiques de son comportement et c'est au niveau de cette cellule familiale que la notion de budget domestique revêt toute sa signification.

Il semble donc naturel d'étudier le revenu (ensemble des ressources) au niveau de cette unité, comme on étudie également la consommation.

Une telle étude prendra en considération diverses caractéristiques socio-démographiques de l'unité choisie : catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (cf. § 2.1.2. ci-dessous) ; âge, sexe du chef de ménage ; nombre de personnes, nombre d'enfants, nombre d'actifs du ménage (1) ; région ou catégorie de commune de résidence, etc.

Mais la notion de ménage n'est pas toujours parfaitement claire, non plus que la notion de chef de ménage : on peut concevoir que cohabitent, au sein d'un même logement, deux cellules familiales dont les budgets sont totalement indépendants (jeune ménage logé chez ses parents, par exemple), de même que la famille de salariés logés, de domestiques ou de sous-locataires sera généralement exclue du ménage "principal".

(1) Etant donné les fortes variations du nombre d'actifs par ménage, ce critère doit être considéré comme fondamental.

Enfin, il convient de remarquer que la notion de "ménage" ne permet pas de rattacher le revenu à une activité déterminée, puisque, le plus souvent, le revenu d'un ménage sera la juxtaposition des revenus de diverses personnes, y compris éventuellement des revenus ne provenant pas d'une activité économique (transferts sociaux).

- b) L'unité "foyer" correspond à une cellule familiale plus restreinte (famille biologique) : le foyer comprend le père, la mère et, le cas échéant, les enfants ou autres personnes appartenant à la famille et ne subvenant pas à leurs propres besoins ; il s'agit généralement d'une unité fiscale, une seule imposition à l'impôt sur le revenu étant le plus souvent établie pour les diverses personnes constituant un foyer.

Il est vraisemblable qu'une telle unité, intermédiaire entre l'individu et le ménage, permet de cerner de plus près la notion de cellule domestique élémentaire ; de plus, étant donné l'utilisation généralement faite des statistiques fiscales pour l'étude des revenus, cette unité statistique est fréquemment employée ; toutefois, on notera que des différences de législation fiscale peuvent faire varier de pays à pays le contenu d'une telle notion.

Enfin, deux circonstances rendent souvent délicate l'utilisation de cette unité :

- d'une part, on ne dispose généralement pas de données démographiques au niveau de cette unité statistique ;
- d'autre part, l'emploi de cette unité interdit en général l'examen simultané des ressources et des emplois (consommation, épargne) du budget familial, les enquêtes de consommation retenant le plus souvent, on l'a vu plus haut, l'unité "ménage".

Encore faut-il remarquer que dans un grand nombre de cas, les unités "foyer" et "ménage" se confondent-elles et que la définition précise de l'unité "foyer" soulève de délicats problèmes "de frontière" (cas des personnes âgées ne subvenant pas intégralement à leurs besoins et partiellement à la charge de leurs enfants, par exemple).

- c) L'unité "individu", enfin, s'appliquant aux revenus échéant à une personne bien déterminée, présente l'avantage de permettre la liaison entre une activité économique individuelle et le montant du revenu qui en découle.

Une telle unité statistique est donc particulièrement adaptée à l'étude du salaire (1), en liaison avec le sexe, la qualification et la profession individuelle, et avec le secteur (ou la branche) d'activité.

En ce qui concerne les autres types de revenu provenant d'une activité économique (revenu d'activités commerciales, agricoles, industrielles, artisanales, libérales), l'intérêt de l'unité "individu" est moins évident : en effet, dans les petites exploitations de type familial, il est souvent inexact de considérer que le revenu de l'entreprise provient de l'activité du seul chef de famille (aides familiaux) et il est vraisemblable qu'une unité du type "ménage" serait mieux adaptée.

L'unité "individu" peut enfin être utilisée pour l'étude d'avantages sociaux individualisés tels que les prestations d'assurances maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, ou les pensions de vieillesse.

Naturellement, cette unité n'est absolument pas adaptée à l'étude des revenus non susceptibles d'être individualisés (prestations familiales) ou dont le détenteur ne peut être déterminé exactement (revenus de capitaux mobiliers ou immobiliers) : de ce fait, l'unité "individu" ne pourra être adoptée pour l'étude des revenus "finals", somme des revenus partiels de différentes natures.

Diverses caractéristiques socio-démographiques pourront être attachées à cette unité, telles que : sexe, âge, état matrimonial, situation ou catégorie socio-professionnelle (actuelles ou anciennes pour les retraités), secteur d'activité, etc; mais on peut penser que des caractéristiques relatives aux unités plus vastes (foyer, ménage) auxquelles appartient l'individu devront être prises en compte (nombre d'enfants du ménage, lien de l'individu dans le ménage, ...), de telles caractéristiques pouvant influencer notablement le niveau de la rémunération individuelle.

(1) Encore que l'on puisse se demander si, pour l'étude de ce type de rémunération, l'unité "poste de travail" ne serait pas préférable, un même individu pouvant avoir simultanément plusieurs activités salariées.

En tout état de cause, l'étude du salaire individuel doit être éclairée par une étude conjointe portant sur la durée et les conditions de travail afin d'assurer au maximum la comparabilité des diverses situations.

d) Ces quelques réflexions montrent la difficulté du choix définitif d'une unité bénéficiaire : il faut, semble-t-il, se garder d'affirmations trop péremptoires, le choix de l'unité étant avant tout lié tant à la définition du revenu étudié qu'au but de l'étude.

Il semble donc souhaitable d'utiliser successivement deux unités :

- l'individu, au niveau de la répartition primaire, afin d'examiner les liaisons existant entre le niveau de la rémunération et les diverses caractéristiques de l'emploi, de l'activité et du bénéficiaire, et plus généralement afin d'étudier les différentes catégories de revenus partiels individualisables;

- le foyer ou le ménage, au niveau des revenus finals, afin de déterminer le montant des ressources des différentes cellules élémentaires en liaison avec les caractéristiques qui leur sont attachées. Entre ces deux unités, le choix sera dicté principalement par des impératifs techniques et les sources statistiques : il conviendrait que, pour des études analogues, la même unité soit retenue dans les différents pays afin d'assurer la comparabilité des résultats; cela ne peut provenir que d'une concertation préalable.

2.1.2. Les catégories de bénéficiaires

Quelle que soit l'unité bénéficiaire retenue, l'ensemble de la population étudiée devra être scindé en catégories, de comportement suffisamment homogène.

Théoriquement, la définition de telles catégories peut être déterminée expérimentalement, en recherchant le caractère attaché aux unités qui est susceptible d'expliquer la plus grande partie des variations de niveau et de la structure des revenus constatées.

Mais a priori, il semble intéressant de distinguer diverses catégories "sociales" suivant leur mode d'insertion dans l'économie, celui-ci étant, naturellement, lié à des critères juridiques dépendant eux-mêmes des structures économiques propres à chaque pays : ainsi, une telle classification devra, semble-t-il, distinguer nécessairement quelques grandes catégories telles que :

- salariés et non salariés;
- au sein des non salariés, catégories particulières pour les agriculteurs;
- au sein des indépendants non agricoles, plusieurs catégories dépendant du type d'activité (commerciale, libérale, industrielle, artisanale) et de la taille de l'exploitation;
- au sein des salariés, diverses catégories définies à partir du niveau de formation, du niveau de responsabilité, de la technicité de l'emploi, par exemple;
- au sein des inactifs, diverses catégories correspondant à l'ancienne activité.

Une telle classification devra être établie avec soin afin de constituer des groupes relativement homogènes en nombre suffisant mais non excessif (1). Quelques remarques doivent être présentées à ce sujet :

- s'il s'agit de classer des individus, c'est bien évidemment les caractéristiques propres à chacun d'eux qui seront considérées;
- s'il s'agit de classer des foyers ou des ménages, on pourra convenir de considérer les caractéristiques d'un individu, jugé particulièrement représentatif du groupe; la notion de chef de foyer ou de ménage pose de délicats problèmes, mais est déjà couramment adoptée;
- enfin, il convient d'insister sur un dernier point: s'il est hautement souhaitable qu'une classification communautaire des unités bénéficiaires de revenu (du type de celle des catégories socio-professionnelles) puisse être établie, il paraît illusoire de souhaiter qu'une telle classification puisse être, dans tous ses détails, commune aux six pays, en raison des caractéristiques de l'organisation sociale et économique propres à chacun d'eux. Une classification communautaire (susceptible d'être rattachée ultérieurement à une classification internationale) devrait, semble-t-il, se limiter à la définition de quelques grands groupes (4 ou 5, du type de ceux que l'on a cités plus haut), au sein de chacun desquels chaque pays procéderait au découpage en groupes plus fins correspondant à sa structure propre.

(1) En particulier, aucun groupe ne doit contenir un nombre trop restreint d'unités, ce qui rendrait délicate son observation statistique.

2.1.3. Le concept de revenu

Si le terme "revenu" semble recouvrir une réalité parfaitement claire, un examen approfondi de cette notion fait apparaître un grand nombre de difficultés : il est nécessaire, sinon de résoudre toutes ces difficultés, du moins de s'accorder sur une définition commune du "revenu" des ménages, ce qui ne pourra résulter que de l'adoption d'un certain nombre de conventions.

Ces difficultés proviennent essentiellement de ce que, à l'heure actuelle, la notion de revenu est chargée de significations variables suivant l'usage qu'on en veut faire, et se trouve incontestablement chargée d'une dimension psychologique : alors que le revenu est une grandeur économique mesurable, on tend trop facilement à lui identifier des concepts tels que "niveau de vie" ou "conditions de vie", mal définis et en tout cas non mesurables.

Sans doute est-il exact que le seul revenu mesurable en terme d'unités monétaires ne peut rendre compte totalement de la situation exacte des individus ou des catégories d'individus dans la société économique : mais il paraît illusoire, en l'état actuel de la théorie et des connaissances économiques, de vouloir mesurer le niveau de vie de telle ou telle catégorie de la population : aussi convient-il de s'en tenir à une notion purement mesurable quelque imparfaite qu'elle soit.

Cependant, même débarrassé de son contenu non mesurable, le concept de revenu reste ambigu, les revenus des différentes catégories de la population (salariés et non salariés) n'ayant pas exactement la même signification : cette circonstance est très fâcheuse dans la mesure où, le but ultime des études sur les revenus étant d'effectuer des comparaisons, il est nécessaire de disposer de grandeurs aussi comparables que possible sur l'ensemble des catégories de population.

Sans entrer dans un trop grand détail, on exposera ci-dessous les principaux problèmes qui se posent lors d'une tentative de définition du revenu.

a) Les revenus des entrepreneurs individuels.

Cette catégorie de revenus pose un grand nombre de problèmes qui devront être résolus : ils proviennent le plus souvent du caractère hybride du revenu de l'entrepreneur individuel qui est à la fois un revenu de l'entreprise et un revenu du ménage.

(i) - Le premier problème qui se pose est celui de savoir si le revenu des entrepreneurs individuels doit être calculé avant ou après amortissements; on peut penser qu'il convient de comptabiliser un revenu après amortissement (revenu-net), c'est-à-dire un revenu à capital constant : mais la notion d'amortissement correspond-elle à une réalité pour les petites entreprises commerciales ou artisanales dans lesquelles, le plus souvent, la comptabilité de l'entreprise et le budget du ménage de l'exploitant sont confondus ?

(ii) - La part du résultat d'exploitation des entreprises individuelles qui est réinvestie dans l'entreprise doit-elle être considérée comme une épargne de l'entreprise ou comme une épargne du ménage ? Autrement dit, le revenu du ménage doit-il inclure l'autofinancement net ?

La réponse à cette question est délicate. Tout au plus, peut-on faire remarquer que l'investissement autofinancé par le ménage constitue pour celui-ci une garantie contre l'avenir, puisqu'il accroît son capital, donc son revenu futur; en ce sens, la pratique de l'autofinancement par les ménages d'entrepreneurs répond à la même préoccupation que l'achat d'un logement ou d'un portefeuille d'actions par les autres ménages : en ce sens, la valeur de l'autofinancement semble devoir être considérée comme une épargne du ménage (1).

(iii) Lorsque l'autofinancement net (d'amortissement) comprend la variation de stocks, et si l'on décide d'inclure dans le revenu du ménage la valeur de cet autofinancement, le problème se pose de savoir si la

(1) D'ailleurs, si le ménage bénéficie d'autres revenus, de salaires par exemple, ceux-ci peuvent fort bien participer à l'autofinancement de l'entreprise qui, pour cette part au moins, représente alors incontestablement une épargne du ménage.

variation de stocks doit ou non être considérée également comme un revenu.

Dans la mesure où l'on cherche un revenu disponible pour le ménage, la variation de stocks semble ne pas devoir être retenue, puisqu'elle constitue (si elle est positive, du moins) un revenu différé ; cependant, cet élément traduit un accroissement de l'actif du ménage et peut être considéré comme une épargne forcée.

(iv) - Une part souvent importante du revenu des entrepreneurs individuels est constituée par l'autofourniture (autoconsommation des agriculteurs) : la valeur des biens ainsi prélevés sur l'exploitation par le ménage doit-elle être mesurée aux prix de détail des produits consommés ou aux prix à la production des produits prélevés ?

Il est impossible de fournir à cette question une réponse définitive, et seule une convention permet de trancher le débat.

Sans prétendre résoudre le problème, il semble toutefois que, s'agissant de comparer des niveaux de revenu, l'utilisation des prix de détail paraît justifiée.

(v) - Est-il possible, sans tomber dans l'arbitraire, de décomposer le revenu des entrepreneurs individuels en divers éléments tels que :

- un salaire fictif, correspondant à la rémunération du travail de l'entrepreneur et, le cas échéant, des aides familiaux;
- un dividende fictif, correspondant à la rémunération du capital engagé par le ménage dans l'entreprise ;
- un solde ou "surplus", correspondant au profit aléatoire, positif ou négatif, rémunération de "l'esprit d'entreprise" ?

b) Les revenus des salariés posent moins de problèmes ; toutefois, on peut citer deux questions qui se posent à leur sujet :

(i) - Les revenus des entrepreneurs individuels étant comptabilisés nets de frais professionnels (ceux-ci apparaissant comme une charge de l'entreprise), ne doit-on pas comptabiliser également des salaires nets de frais professionnels ? (Dans certains pays, la législation fiscale prévoit un abattement forfaitaire sur les salaires destiné à tenir compte de ces frais professionnels).

(ii) - L'évaluation des avantages en nature dont bénéficient certains salariés pose un problème tout à fait analogue à celui qui a été évoqué plus haut au sujet de l'autofourniture des entrepreneurs individuels.

c) Les prestations sociales.

Au niveau de la répartition finale, le revenu des ménages comprend les prestations sociales : mais sont-elles bien toutes de la nature d'un revenu ?

On peut classer les prestations en espèces en deux catégories, suivant qu'elles représentent un revenu supplémentaire (prestations familiales, par exemple) ou un revenu de remplacement (prestations versées durant un congé de maladie, prestations-vieillesse, par ex.) mais comment classer les prestations en nature ? Il peut sembler naturel de les considérer également comme un revenu supplémentaire (mais un revenu affecté) puisqu'elles conduisent à une atténuation de dépense : mais est-il naturel de considérer qu'un individu qui a dû supporter de gros frais médicaux ou chirurgicaux, dont le montant lui a été remboursé, a, de ce fait, bénéficié d'un revenu élevé ? Il semble cependant que ce mode de comptabilisation doive être adopté dès lors que l'on désire comparer les situations d'individus (ou de ménages) bénéficiant et ne bénéficiant pas d'un système de protection sociale, ou comparer des pays ayant des systèmes différents de protection sociale.

Dans le même ordre d'idées, le problème se pose également de savoir si les cotisations patronales de sécurité sociale doivent être considérées comme une charge supplémentaire supportée par les entreprises ou comme un prélèvement opéré sur la rémunération des salariés (prélèvement opéré sur le revenu primaire lors des opérations de redistribution).

d) La fiscalité.

Les impôts directs prélevés sur les revenus des particuliers ne posent guère de problèmes; mais le poids des impôts indirects, supporté par les consommateurs, ne devrait-il pas être mis en évidence ? La politique fiscale étant un des éléments primordiaux d'une politique des revenus, et la répartition de la charge fiscale totale entre charge directe et charge indirecte étant très variable d'un pays à l'autre,

il semble nécessaire de faire apparaître la charge fiscale totale supportée par les ménages.

e) Les avantages gratuits.

Il peut paraître naturel de vouloir inclure dans le revenu des ménages l'avantage procuré par la disposition d'équipements collectifs, d'une organisation sociale procurant des satisfactions, et donc d'élargir la notion de revenu aux avantages gratuits.

Mais on se heurte à deux problèmes quasiment insurmontables actuellement : d'une part, l'évaluation de la valeur de ces avantages, d'autre part, la détermination des catégories bénéficiaires de ces avantages.

Devant la difficulté de ces problèmes, il semble sage de s'en tenir à l'heure actuelle à une définition plus restreinte de la notion de revenu.

En conclusion, il apparaît que, si l'on désire procéder à des comparaisons de revenus entre pays, il est nécessaire d'avoir au préalable donné une solution commune aux divers problèmes qui viennent d'être évoqués : un effort de concertation est en ce domaine nécessaire.

On remarquera également qu'il apparaît nécessaire, étant donné la grande diversité des études pouvant être entreprises, de disposer de plusieurs définitions de la notion de revenu; par exemple, il semble que la définition et l'utilisation des notions de revenu primaire (directement issu de la production), de revenu de transfert et de revenu final (ou disponible), auraient le mérite d'éviter des confusions et de permettre des études nombreuses et fécondes.

2.2. Difficultés d'appréhension des grandeurs

Malgré tous les problèmes que l'on vient d'évoquer, qui obscurcissent la notion de revenu, celle-ci reste néanmoins une notion de sens commun, couramment utilisée.

Et pourtant, l'expérience montre l'extrême difficulté de saisir, tant au niveau global qu'au niveau individuel, les revenus des particuliers dans leur totalité.

Cette difficulté résulte, semble-t-il, essentiellement de trois circonstances :

- a) d'une part, et cela rejoint ce qui vient d'être dit sous le paragraphe précédent, le revenu est difficile à saisir car sa définition reste floue et chargée de significations extra-économiques (subjectives, voire même idéologiques ou politiques); il est naturel que le halo d'incertitude qui recouvre la notion en rende difficile l'appréhension statistique : on ne peut bien mesurer que ce que l'on a au préalable bien défini;
- b) d'autre part, les particuliers sont ainsi faits (du moins en Europe occidentale) qu'ils répugnent à livrer le montant de leurs revenus, surtout si l'individu qui les interroge se présente sous une étiquette officielle qui risque de le faire assimiler (à tort) à un agent de l'Administration fiscale. Cette réticence rend quasiment illusoire toute procédure d'enquête directe auprès des bénéficiaires de revenus : les résultats de telles enquêtes fournissent généralement des résultats très fortement biaisés, du fait de sous-estimations systématiques;
- c) en dernier lieu, l'appareil statistique est généralement insuffisant ou mal adapté à une bonne connaissance des revenus :

- soit en raison de l'absence de documents de base; par exemple, le fait que les agriculteurs ne tiennent que rarement une comptabilité d'exploitation interdit toute investigation en ce domaine;

- soit en raison de l'insuffisance des documents de base; par exemple, les documents fiscaux relatifs aux revenus non salariaux (déclarations des contribuables) sous-estiment le plus souvent la

réalité en raison de la fraude ou de l'évasion fiscale;

- soit, enfin, pour des raisons plus contingentes : c'est ainsi, par exemple, que l'utilisation systématique des documents administratifs (dossiers fiscaux, dossiers de sécurité sociale) susceptibles de fournir des informations relatives aux revenus se heurte souvent à des obstacles tenant aux structures administratives; ces obstacles ne sont pas infranchissables, en général, mais ils rendent longue et délicate toute investigation.

+

+ +

Chapitre 3 - La situation actuelle dans les pays de la Communauté

On examinera dans ce chapitre les données relatives à la répartition des revenus disponibles dans les pays de la Communauté; ces données seront classées suivant leur provenance : on examinera successivement

- les informations issues des comptabilités nationales;
- les résultats de l'exploitation des données fiscales;
- les résultats d'enquêtes directes auprès des ménages.

3.1. Les comptabilités nationales

On a dit plus haut que la comptabilité nationale, en tant que schéma cohérent de l'ensemble de l'économie, fournissait a priori un cadre bien adapté à l'étude des différentes étapes du processus de répartition.

C'est ainsi que, au niveau de la répartition primaire, les comptes des différents pays retracent, généralement par secteur d'activité, parfois par région, parfois même simultanément par secteur d'activité et par région, le niveau et la structure du coût de production, c'est-à-dire le niveau et la structure des revenus directement issus de la production; ces données sont généralement disponibles sous forme de séries suffisamment longues pour permettre l'examen de l'évolution à moyen ou

long terme des divers éléments de coût (1).

Toutefois, il convient de remarquer que les comptes nationaux ne fournissent pas de données relatives à des secteurs d'activité très fins : il est, par exemple, difficile de localiser exactement, à partir de cette information, le point de départ d'une inflation, ni de suivre sa propagation de secteur à secteur.

On notera enfin que les comptes nationaux ne fournissent que des masses globales de revenus et ne permettent en aucun cas de déterminer des distributions de revenus suivant leur montant.

Au niveau de la répartition finale, les comptes nationaux font apparaître le revenu disponible des différents agents économiques; en ce qui concerne l'agent "ménages", ils présentent la structure de ce revenu disponible par catégorie de revenu. Naturellement, les remarques qui viennent d'être présentées au sujet de la répartition primaire demeurent valables; on insistera cependant de façon particulière sur la dernière de ces remarques.

Les comptabilités nationales, analysant les flux de valeurs circulant entre les agents économiques, accordant naturellement une grande importance à l'origine de ce flux, c'est-à-dire à l'activité productrice, au détriment parfois de l'étude de leur destination précise; c'est ainsi, par exemple, que les revenus sont considérés plus comme des charges pour les agents économiques qui les versent (et ces agents sont identifiés avec un assez grand détail) que comme des ressources pour les agents économiques qui les perçoivent. Les comptabilités nationales, ne permettant pas d'identifier les bénéficiaires des différents types de revenus, ne peuvent donc fournir une répartition du revenu global échéant à l'agent "ménages" par catégorie de bénéficiaires, non plus qu'une distribution des bénéficiaires suivant le montant de leur revenu total (pyramide des revenus), mais seulement des masses globales

(1) Ces données sont disponibles dans le cadre annuel et ne peuvent donc fournir aucune indication conjoncturelle : des tentatives d'élaboration de comptes relatifs à des périodes plus brèves (trimestres) sont en cours, mais on ne peut pas encore faire état de l'existence de tels comptes.

- 23 -

de revenus de différentes natures bénéficiant à l'ensemble des ménages; on ne peut guère en déduire qu'un montant moyen du revenu global par individu ou par ménage, qui n'aura guère de signification étant donné la grande disparité des situations au sein d'un pays (assez forte dispersion des revenus autour du revenu moyen).

Mais il serait illusoire d'espérer obtenir, en rapportant les masses globales des divers types de revenus aux effectifs de certaines catégories de bénéficiaires, des niveaux moyens de revenus par catégorie de bénéficiaires : l'expérience montre, en effet, que, en raison de fréquentes associations de revenus, les ménages bénéficient le plus souvent de ressources d'origines diverses, si bien qu'il est inexact d'affecter, par exemple, les revenus d'entrepreneurs individuels aux seuls ménages dont le chef est membre d'une profession indépendante, ou les salaires aux seuls ménages dont le chef est salarié; d'ailleurs, cette procédure ne permettrait pas d'affecter à telle ou telle catégorie de ménage les revenus ne provenant pas d'une activité économique (transferts sociaux, pensions de retraite, revenus de capitaux).

En définitive, les comptabilités nationales, qui fournissent un schéma simple et cohérent du processus de répartition de la valeur ajoutée, sont incapables de fournir par elles-mêmes les données indispensables à une bonne connaissance de la distribution des revenus au sein de la catégorie des ménages : la répartition des ressources globales entre catégories de bénéficiaires et, pour chacune de ces catégories, la pyramide des revenus.

Seules des données exogènes à la comptabilité nationale permettent de disposer de telles informations : si, en effet, on dispose, à partir de statistiques ou d'enquêtes diverses, de clés de ventilation permettant de répartir les différents types de revenus par catégorie de bénéficiaires, ou les bénéficiaires suivant le niveau de leur revenu global, ces clés pourront être appliquées aux données globales des comptes nationaux afin d'obtenir une ventilation de ceux-ci par catégorie de bénéficiaire ou par tranche de revenu (pyramide).

Mais ces informations sont, comme on le verra ci-dessous, difficiles à obtenir et, le plus souvent, le raccord aux données globales des comptes nationaux posent de graves problèmes (fraude fiscale, sous-estimation des enquêtes); malgré ces difficultés, des travaux ont été engagés dans cette voie :

a) en ce qui concerne les pyramides des revenus, certains résultats ont été obtenus, d'autres sont attendus :

- en Allemagne fédérale, l'application aux comptes nationaux des résultats d'une récente enquête sur les budgets familiaux a fourni une première estimation de la pyramide des revenus pour l'année 1962;
- en France, les résultats d'une enquête menée conjointement auprès de l'Administration fiscale et des Organismes de sécurité sociale permettront (d'ici quelques mois) d'estimer la pyramide des revenus, dans le cadre de la comptabilité nationale, pour les différentes catégories de ménages bénéficiaires (comptes de ménage par catégorie socio-professionnelle ; 10 catégories) ;

b) en ce qui concerne la ventilation des données concernant les revenus des ménages par catégorie de bénéficiaires, la France dispose, grâce aux résultats d'une enquête effectuée sur documents fiscaux, d'une série (1962-1965) de comptes des ménages ventilés par catégorie socio-professionnelle : cette série est encore fragile, mais des travaux en cours et à venir devraient conduire à une sensible amélioration des résultats; des résultats analogues existent aux Pays-Bas et sont en cours d'élaboration en Allemagne fédérale.

Par delà les insuffisances des comptabilités nationales que l'on vient de mentionner, il convient de remarquer que, entre les pays de la Communauté, certaines différences de définitions et de modes de comptabilisation nuisent à la comparabilité des données fournies par les comptes nationaux; à titre d'exemple, on indiquera ci-dessous les principaux points de divergence :

- a) suivant les pays, les comptabilités nationales adoptent l'optique territoriale ou l'optique nationale, c'est-à-dire retracent l'activité des agents économiques établis sur le territoire (quelle que soit leur nationalité) ou l'activité des agents économiques nationaux (quel que soit le lieu où ils exercent leur activité);
- b) en Allemagne fédérale, en Belgique et aux Pays-Bas, l'agent "ménages" comprend, outre les personnes physiques, les administrations privées sans but lucratif (cultes, syndicats, associations, ...), tandis que les autres pays séparent ces deux catégories d'agents;
- c) suivant les pays, certaines opérations se situant à la frontière entre opérations sur les revenus et opérations sur le capital (assurances sur la vie, par exemple) sont traitées comme appartenant à l'une ou l'autre de ces catégories, c'est-à-dire apparaissent au compte d'affectation (revenu) ou au compte de capital;
- d) la décomposition du revenu global suivant les différentes catégories de revenu n'est pas la même dans tous les pays; ainsi, les comptes allemands, belges et néerlandais groupent sous une même rubrique les revenus d'entreprises individuelles et les revenus de capitaux qui, dans les autres pays, sont distingués.

Ces différences de cadre comptable n'ont certainement pas une importance considérable sur le revenu disponible global de l'agent "ménages"; il convenait toutefois de noter ces divergences.

Cependant (cf. point b) ci-dessus), il semble que le fait, pour certains pays, de mêler en un même agent les ménages proprement dits et des administrations privées interdit la construction de pyramides des revenus, sauf à isoler la masse des revenus globaux bénéficiant aux personnes physiques (ménages proprement dits).

Signalons enfin une dernière divergence entre les cadres comptables, qui risque d'avoir plus d'influence : en Allemagne fédérale, les prestations sociales en nature (prise en charge par les organismes de sécurité sociale de dépenses médicales, pharmaceutiques, etc..) ne sont pas comptabilisés comme revenus des ménages mais comme consommations finales des administrations.

Outre le fait que ce traitement particulier de certains éléments de revenus interdit des comparaisons détaillées avec les autres pays, cette procédure risque de nuire aux comparaisons de niveaux et de structures des revenus entre les diverses catégories de bénéficiaires au sein du pays, dans la mesure où la totalité de la population ne jouit pas des mêmes avantages sociaux ni des mêmes prestations en nature.

+

+ +

On a dit que la collecte d'informations exogènes à la comptabilité nationale était nécessaire, celle-ci ne pouvant fournir de résultats suffisamment détaillés : de telles informations proviennent essentiellement des statistiques fiscales et d'enquêtes directes auprès des particuliers.

3.2. Les statistiques fiscales

Tous les pays, connaissant un impôt sur le revenu, ont cherché à utiliser les informations recueillies par les Administrations fiscales afin d'asseoir l'impôt pour connaître les revenus des particuliers : les Administrations fiscales collectent en effet une masse considérable de données sur les revenus distribués ou perçus, données qui présentent le très gros avantage d'être uniformes. Mais, en raison de nombreuses insuffisances, les statistiques fiscales se prêtent généralement mal à une étude exhaustive des revenus.

3.2.1. Les difficultés d'utilisation des statistiques fiscales

Les statistiques élaborées par les administrations fiscales sont en général conçues en fonction des besoins propres de ces administrations ; même si elles sont produites pour répondre à des fins extra-fiscales, ces statistiques restent néanmoins le sous-produit des opérations nécessaires à la gestion de l'impôt : il en résulte qu'elles sont généralement mal adaptées à une étude économique des revenus.

Les principaux défauts qui s'opposent à une utilisation immédiate des statistiques fiscales à des fins économiques et que l'on énumère

ci-dessous, se retrouvent sensiblement à l'identique dans les différents pays.

- a) Les statistiques fiscales laissent naturellement échapper tous les revenus, qui, en raison de la législation fiscale en vigueur, ne sont pas frappés par l'impôt ; c'est ainsi qu'échappent systématiquement :
- les revenus exonérés de par leur nature : il en est ainsi, dans tous les pays, de la plupart des transferts sociaux (prestations d'assurances sociales, prestations familiales), à l'exception du plus grand nombre des avantages vieillesse qui sont généralement imposables ;
 - les revenus exonérés et non déclarés parce que trop faibles ; à cet égard, la situation se présente ainsi dans les différents pays :
 - . aux Pays-Bas, tous les salaires sont imposés, et seulement 5 % des titulaires de revenus d'autres natures échappent à l'impôt ;
 - . en Italie, 20 % des contribuables seulement sont soumis à l'impôt complémentaire sur le revenu, tous les salaires étant frappés par un impôt retenu à la source ;
 - . en Allemagne fédérale, 50 % des contribuables voient leur "revenu total" imposé, tous les salaires étant frappés par l'impôt cédulaire ; 80 % environ des pensions et retraites sont exonérés ;
 - . en France, 50 % des contribuables environ échappent à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (l'ensemble des revenus étant frappés sous une cote unique).
- b) Les principales caractéristiques socio-démographiques des contribuables, nécessaires à des études détaillées des revenus, ne figurent souvent pas sur les documents fiscaux et, de ce fait, ne peuvent être prises en compte dans les statistiques fiscales.

Afin de pallier cette insuffisance, certains pays (Belgique, Pays-Bas, France) ont été amenés à établir des questionnaires particuliers - qui sont remplis par les services fiscaux au vu des documents et des informations dont ils disposent ; si cette méthode est efficace, il faut considérer qu'elle nécessite un travail supplémentaire, parfois très lourd, de la part des agents de l'administration fiscale.

- c) Les revenus figurant sur les documents fiscaux correspondent le plus souvent à une définition particulière ne permettant pas toujours de saisir la réalité économique ; c'est ainsi que :

- certains revenus apparaissent nets de charges, celles-ci étant évaluées le plus souvent de façon forfaitaire;

- pour certaines catégories de revenus (bénéfices de petites entreprises ne tenant pas de comptabilité, agriculteurs), l'administration procède à une imposition forfaitaire et ne cherche pas à reconstituer le revenu réel.

- d) Les changements de législation interdisent la constitution de séries homogènes dans le temps : cela est particulièrement valable pour la Belgique qui a connu, au cours des dernières années, de nombreuses modifications de la législation fiscale.
- e) Si les revenus salariaux, généralement déclarés à l'Administration par les employeurs, sont le plus souvent bien connus, il n'en va pas de même pour les revenus non salariaux (revenus ou bénéfices des professions artisanales, commerciales, libérales, industrielles et agricoles) qui sont toujours très largement sous-estimés.

Plusieurs raisons expliquent ce phénomène :

- d'une part, le fait que, pour ces catégories d'activité, la notion de revenu reste floue;
- d'autre part, l'évasion fiscale, c'est-à-dire la possibilité pour le contribuable d'utiliser les failles du système fiscal pour échapper à l'impôt;
- enfin, la fraude ou dissimulation fiscale.

A ces trois raisons, il convient d'ajouter le fait que, le plus souvent, les définitions fiscales et économiques ne coïncident pas : les définitions fiscales des amortissements et des provisions, par exemple, ne correspondent en général pas à la définition économique de ces mêmes éléments.

Cette mauvaise connaissance des revenus non salariaux, à côté d'une connaissance très satisfaisante des salaires, mérite d'être soulignée, car cette situation se retrouve dans tous les pays; il est incontestable que toute amélioration de la connaissance des revenus résultera au premier chef d'une meilleure connaissance des revenus non salariaux: c'est donc avant tout sur ce point que devront porter les

efforts (1).

f) On peut enfin signaler que, suivant les types d'impôts, les unités bénéficiaires prises en considération ne sont pas les mêmes : ainsi, les impôts sur les salaires sont généralement établis au niveau de l'individu, tandis que l'impôt général sur le revenu est établi au niveau du "foyer". Il est, de ce fait, difficile de raccorder les deux sources statistiques et d'intégrer aux résultats relatifs à l'impôt général ceux qui proviennent de l'exploitation des documents relatifs à l'impôt sur les salaires.

On remarquera, de plus, qu'en aucun cas l'unité "ménage" n'est une unité d'imposition : si l'on désire (comptabilité nationale, enquête auprès des ménages, ...) utiliser cette unité statistique, il convient donc de regrouper les différents contribuables constituant un ménage, ce qui soulève des problèmes techniques délicats.

En raison des nombreux défauts que l'on vient de signaler, les distributions (pyramides) de revenus que l'on peut obtenir à partir des informations de source fiscale ne peuvent être utilisées sans précautions à des fins autres que fiscales : elles fournissent en effet le plus souvent une image partielle et déformée de la réalité.

Cela apparaîtra sans doute plus clairement grâce aux deux remarques suivantes :

(i) - les pyramides de revenus issues des statistiques fiscales ne portent généralement que sur une partie des contribuables (les contribuables imposés) et, pour ceux-ci, ne sont relatives qu'à une partie seulement du revenu global au sens des comptes nationaux :

A supposer même que les distributions obtenues comprennent la totalité des contribuables, les différences de contenu et de définition du revenu fiscal et du revenu économique rendent très délicat l'ajustement de distributions sur les données des comptes nationaux.

(1) Cette remarque ne vaut pas seulement pour les statistiques fiscales : qu'il s'agisse de comptabilité nationale ou d'enquêtes directes auprès des ménages, la même circonstance se retrouve. On a déjà signalé que cette mauvaise connaissance des revenus non salariaux provient, pour partie au moins, d'une mauvaise définition de ces catégories de revenus.

En Italie, une estimation des tranches les plus élevées de la pyramide des revenus a pu être obtenue à partir des données issues de la documentation fiscale : on dispose en effet, dans ce pays, d'un répertoire de contribuables bénéficiant d'un revenu très élevé, contribuables qui sont soumis à un contrôle fiscal très sévère et dont on peut penser que les revenus sont bien connus.

(ii). A supposer que les statistiques fiscales contiennent des informations d'ordre socio-démographique permettant de classer les contribuables suivant leur catégorie socio-professionnelle, ces données ne permettent pas de répartir directement par catégorie socio-professionnelle les ressources de l'agent "ménages" qui apparaissent dans les comptes nationaux : elles ne portent, en effet, que sur certains revenus (les revenus imposables par nature).

3.2.2. Réalisation de sondages aléatoires dans les documents fiscaux

Outre les défauts signalés plus haut, les statistiques publiées par les Administrations fiscales présentent l'inconvénient d'être lourdes et longues à obtenir, car elles sont généralement exhaustives.

Aussi, divers pays se sont-ils orientés vers des travaux portant sur des échantillons aléatoires de contribuables représentatifs de l'ensemble de la population.

Une telle procédure présente, au regard des statistiques fiscales proprement dites, de nombreux avantages :

- a) Portant sur un nombre restreint d'unités statistiques, les travaux à réaliser sont relativement légers, donc plus rapides à réaliser.
- b) Pour la même raison, cette procédure permet de prendre en compte diverses informations contenues dans les dossiers fiscaux mais qui, n'étant pas nécessaires à la gestion de l'impôt, ne figurent pas dans les statistiques fiscales traditionnelles.

C'est ainsi, par exemple, qu'à l'occasion de tels sondages les revenus des contribuables exonérés ou de ressources trop faibles peuvent être saisis, ainsi que certains revenus exonérés de par leur nature mais connus du fisc; de même, une description socio-démographique du contribuable (nombre de personnes, nombre d'enfants du foyer, profession du chef de foyer, etc.) peut être donnée par l'Administration; enfin, celle-ci peut fournir des informations sur les revenus bruts avant déductions et abattements forfaitaires ainsi que sur les éléments comptables ayant permis d'asseoir une imposition forfaitaire (1).

- c) Enfin, et ceci est très important, disposant de la liste des contribuables de l'échantillon, il est possible de procéder pour le même échantillon à des enquêtes complémentaires auprès de divers organismes (caisses de sécurité sociale, d'allocation familiale, de secours, ..) versant des prestations qui ne sont pas connues du fisc; de telles enquêtes permettent alors de compléter le revenu fiscal et d'obtenir une vue plus précise des ressources réelles des contribuables de l'échantillon.

La France a déjà réalisé une telle étude sur un échantillon de contribuables à trois reprises (1956, 1962, 1965) : l'étude relative à l'année 1965, en cours de réalisation, est prolongée par une enquête auprès des organismes de sécurité sociale. De tels travaux sont également en cours en Belgique.

(1) Par ailleurs, on dispose naturellement, pour chacun des contribuables, de toutes les informations figurant dans la base de sondage: celle-ci, étant généralement constituée par les documents provenant d'un recensement, peut être très riche.

L'expérience acquise en ce domaine en France permet de penser qu'il s'agit là d'une voie extrêmement féconde (1); doré et déjà, on dispose en effet, grâce aux résultats de ces travaux, de données détaillées sur le niveau et la structure des revenus imposables de l'ensemble des ménages (qu'ils soient imposés ou non) et sur l'influence des diverses caractéristiques socio-démographiques sur le niveau et la structure des revenus, et des pyramides de revenus fiscaux ont été établies pour les diverses catégories de ménages bénéficiaires; de plus, les données issues de ces travaux appliquées, conjointement à des résultats issus d'enquêtes diverses portant sur les ressources non imposables, aux agrégats de la comptabilité nationale, ont permis une ventilation des ressources des ménages par catégorie de bénéficiaires (10 catégories socio-professionnelles) : une série de tels comptes ventilés a pu être établie pour la période 1962-1965.

Enfin, les travaux en cours, qui portent sur l'année 1965, permettront d'estimer, dans le cadre de la comptabilité nationale, la pyramide des revenus de chaque catégorie socio-professionnelle.

Un sondage tout à fait analogue est réalisé depuis de longues années déjà aux Pays-Bas : un questionnaire d'enquête spécial est établi par le Bureau central de Statistique, sur lequel figurent, outre le détail des divers revenus des contribuables, diverses caractéristiques socio-démographiques : le dépouillement de ces documents a permis d'obtenir des indications détaillées sur le niveau et la structure des revenus, et leur liaison avec les principales caractéristiques du ménage; une pyramide des revenus fiscaux a pu être établie pour les différentes catégories de ménages ainsi qu'une répartition des ressources des ménages apparaissant dans la comptabilité nationale par secteur d'activité et groupe social du chef de ménage bénéficiaire : une telle répartition a pu être effectuée uniquement à partir des documents fiscaux, les revenus fiscaux coïncidant à très peu de choses près avec les revenus considérés par la comptabilité nationale et très peu de contribuables échappant aux statistiques fiscales (4 à 5%).

(1) Une telle étude sera, en France, réalisée systématiquement tous les trois ans.

3.2.3. Les statistiques relatives aux seuls salaires

Dans de nombreux pays, l'existence d'un impôt particulier sur les salaires permet une étude spécifique de ce type de revenu : il ne s'agit pas du revenu global des bénéficiaires, mais seulement d'une partie de leur revenu, à laquelle s'ajoutent, le cas échéant, les revenus d'autres activités, les revenus de capitaux, et les transferts sociaux (1).

De plus, il ne s'agit pas d'un revenu collectif (bénéficiant à un foyer ou un ménage), mais d'un revenu individuel, résultant d'une activité individuelle.

Enfin, il convient de remarquer que les documents fiscaux utilisés sont les déclarations de salaires effectuées par les employeurs. La statistique risque donc de porter plus sur la rémunération d'un poste de travail que sur le revenu d'un individu; elle ne permet de saisir qu'une partie de la rémunération annuelle des salariés ayant eu dans l'année (successivement ou conjointement) plusieurs employeurs.

Toutefois, de telles statistiques sont importantes : elles permettent, en effet, de relier la rémunération individuelle des salariés à leur branche ou secteur d'activité et aux principales caractéristiques individuelles qui leur sont attachées (sexe, âge, qualification professionnelle, etc.); toutes ces statistiques conduisent à la constitution de pyramides de salaires.

On peut signaler dans ce domaine les travaux suivants :

- aux Pays-Bas, les fiches fiscales établies par les employeurs sont adressées au Bureau central de statistiques qui effectue le tirage d'un échantillon de salariés ;
- en Allemagne fédérale, il est procédé tous les trois ans à l'exploitation d'un échantillon de salaires et de pensions publiques;
- en France, une statistique des salaires est établie de la même manière, depuis 20 ans, à partir des déclarations fiscales souscrites par les employeurs; le champ couvert par cette statistique exclut les salariés de l'Etat, les salariés agricoles et les domestiques.

(1) L'expérience montre toutefois que, pour les ménages dont le chef est salarié, les salaires représentent la majeure partie du revenu global.

On peut rattacher à ces études sur la liaison entre les salaires et les principaux critères individuels (sexe, âge, qualification, ...) diverses enquêtes analogues, mais qui n'ont pas pour base des documents fiscaux ; de conception tout à fait semblable à celles des enquêtes précitées, elles fournissent des résultats analogues.

Citons à ce titre (1) :

- une enquête sur la structure des salaires effectuée en Allemagne fédérale auprès d'entreprises, dont le but essentiel est d'étudier l'incidence sur le salaire mensuel des principales caractéristiques des salariés (sexe, âge, état matrimonial, branche d'activité, etc...) ;
- suivant le même principe et dans le même but, une enquête sur la structure et la répartition des salaires a été effectuée en 1966 simultanément dans les six pays de la Communauté sous l'égide de l'Office statistique des Communautés européennes.

En fin de compte, grâce à ces nombreux travaux et à d'autres du même type, on dispose dans chacun des pays d'une information détaillée et assez sûre concernant les salaires, qui sont bien connus : ils sont, en effet, relativement faciles à saisir au moment de leur versement puisqu'ils font généralement l'objet d'une déclaration à l'Administration (fisc, sécurité sociale) par les employeurs, ceux-ci n'ayant pas intérêt à minorer leur déclaration.

Mais on est loin de disposer d'informations de qualité analogue pour les autres catégories de revenus qui ne sont généralement déclarés que par leur bénéficiaire et qui, de ce fait, peuvent faire l'objet d'importantes sous-estimations (fraude fiscale).

(1) Outre les enquêtes signalées ici, tous les pays de la Communauté effectuent de nombreuses enquêtes sur les salaires, qu'il ne saurait être question d'énumérer dans ce rapport.

En conclusion de cette étude des statistiques fiscales, on peut dire que celles-ci sont, de par leur nature, partielles et imparfaites: elles ne peuvent donc pas fournir une image correcte des revenus réels.

Toutefois, la pratique d'enquêtes sur documents administratifs présente de nombreux avantages (homogénéité des déclarations, par exemple) et la généralisation de telles enquêtes auprès d'autres administrations (service des pensions, caisses de retraites, organismes de sécurité sociale, organismes d'assistance) devrait se révéler féconde.

Dans cet esprit, on pourrait concevoir une procédure de travail du type suivant : un échantillon de ménages représentatif de l'ensemble de la population étant tiré, on interrogerait tous les organismes administratifs susceptibles de détenir des documents justificatifs de versements de rémunération ou de prestations de toutes natures, concernant les individus de cet échantillon (1).

Il serait ainsi possible de saisir toutes les ressources dont ont bénéficié les personnes étudiées, à l'exception toutefois des revenus d'entreprises individuelles et les revenus "occultes", pour lesquels on ne voit guère, à l'heure actuelle, de solution très satisfaisante.

Une telle procédure, naturellement, mettant en jeu un grand nombre d'organismes, risque d'être lourde et complexe, et d'autant plus complexe que la législation sociale, en particulier, est elle-même complexe (multiplicité des régimes spéciaux de protection sociale); toutefois, l'usage de matériels électroniques, dont on peut penser que tous les organismes administratifs seront dotés à terme, est de nature à rendre possible une telle entreprise : de simples appariements de fichiers d'origines diverses permettraient, en effet, de rassembler la totalité des informations relatives à un échantillon d'individus repérés par un numéro d'identité.

+

+ +

(1) On peut remarquer que cette procédure revient à interroger les agents qui versent les revenus et non ceux qui les perçoivent; l'expérience montre en effet (cf. § 3.3. ci-après) que les enquêtes directes auprès des bénéficiaires de revenus fournissent des résultats très décevants et souvent inutilisables.

3.3. Les enquêtes directes auprès des ménages

La seconde source d'informations concernant les revenus des ménages est constituée par les enquêtes directes auprès des particuliers.

Ces enquêtes, cependant, ne sont généralement pas conçues en vue de fournir à titre principal des informations sur les revenus, mais plutôt en vue de l'étude des dépenses de consommation (enquêtes sur les budgets familiaux, étude des conditions de vie et des comportements des ménages); les questions relatives aux revenus y apparaissent comme accessoires, correspondant plus à la nécessité de saisir chacun des ménages sous tous ses aspects qu'au souci de réaliser des études spécifiques sur les revenus.

L'expérience montre en effet que les particuliers interrogés sur le montant et la structure de leur revenu fournissent des réponses qui sous-estiment ou déforment largement la réalité; plusieurs raisons peuvent être avancées, qui expliquent ce phénomène :

- d'une part, la notion de revenu n'est pas clairement ressentie par la majorité des individus, surtout s'ils sont titulaires de revenus de professions indépendantes; c'est ainsi que, par exemple, les commerçants ou artisans considèrent que leur revenu est constitué par "ce qui leur reste à la fin de l'année"; de même, les agriculteurs ne considèrent pas comme un revenu la valeur des produits qu'ils prélèvent pour leur propre usage sur leur exploitation: ils seraient d'ailleurs le plus souvent dans l'impossibilité d'évaluer cette autoconsommation;

- d'autre part, les personnes interrogées répugnent en général à déclarer leur revenu à un enquêteur : ce comportement est complexe et résulte, semble-t-il, de diverses motivations largement contradictoires: crainte du fisc et d'un contrôle éventuel; pour les personnes très modestes, gêne d'avoir à déclarer un revenu très faible (sentiment de fierté); pour les personnes très aisées, scrupule à déclarer un revenu élevé à un enquêteur qui est, en général, de catégorie sociale assez modeste, ou, au contraire, vanité de "faire étalage" d'un train de vie très élevé;

- à ces déformations volontaires de la réalité, il convient d'ajouter les omissions, de bonne foi, de revenus irréguliers (primes diverses, treizième mois, ...), de ressources exceptionnelles ou d'avantages sociaux qui ne sont pas communément considérés comme des revenus (prestations familiales, prestations de chômage, prestations en espèces ou en nature diverses);

- enfin, on constate des refus de réponse assez fréquents, localisés tout particulièrement chez certaines catégories sociales : cadres supérieurs et professions libérales, pour des raisons d'ordre sociologique, ménages chez lesquels les deux conjoints travaillent hors du domicile, en raison de la difficulté de les joindre ou de les rencontrer; ces biais d'échantillonnage rendent très délicates les opérations de redressement des résultats des enquêtes, certaines catégories pouvant, en raison de la taille souvent faible des échantillons utilisés, n'être pratiquement pas représentées.

Deux procédés sont généralement adoptés pour poser, dans de telles enquêtes, des questions portant sur les revenus :

- soit demander aux ménages de fournir le montant des revenus de chaque nature dont ils ont bénéficié au cours de l'année, une nomenclature des divers types de revenus figurant sur le questionnaire; cette méthode, qui peut apparaître assez indiscrete en raison de l'insistance dont doit faire preuve l'enquêteur afin de s'assurer qu'aucun revenu partiel n'a été omis, provoque de nombreux refus de réponses (1);

- soit demander aux ménages enquêtés de se placer sur une échelle de revenu global annuel qui leur est présentée; cette seconde méthode, qui ne fournit aucune indication sur la structure du revenu global, est en général mieux acceptée par les ménages interrogés : aussi est-elle plus fréquemment employée.

(1) Aussi, les questions relatives aux revenus figurent-elles généralement en fin de questionnaire afin de ne pas "gâcher" l'ensemble de l'interview.

Cette seconde méthode, si elle est plus efficace, est également beaucoup plus subjective que la première : elle fait appel beaucoup plus à l'idée que le ménage se fait de son revenu qu'au revenu lui-même, et il est vraisemblable que, le plus souvent, les ménages fournissent une indication qui correspond plus au niveau de leurs dépenses totales qu'à celui de leur revenu global; d'ailleurs, les distributions de revenus obtenues par cette méthode sont toujours moins dispersées que celles qui proviennent de la première méthode d'enquête (1).

Si les résultats obtenus par l'une ou l'autre méthode ne sont guère significatifs des niveaux réels de revenus, on constate, sur des séries d'enquêtes présentant les questions de la même façon, une grande stabilité des résultats obtenus : les distributions constatées ne se déforment guère dans le temps, et il semble que, tant au niveau de l'ensemble des ménages que pour chaque catégorie socio-professionnelle, le déplacement des courbes corresponde assez exactement à l'évolution des revenus moyens que l'on peut connaître par ailleurs. Cette constatation laisserait donc à penser que les résultats d'enquêtes auprès des ménages concernant l'évolution des revenus peuvent être tenus pour corrects.

Il convient enfin de noter que les enquêtes directes auprès des ménages font apparaître des distributions de revenus suivant leur montant (pyramides) souvent très voisines de celles qui résultent des statistiques fiscales : il faut se garder de voir là une preuve de la qualité des résultats obtenus, la raison de cette coïncidence devant plutôt être trouvée dans le fait que, consciemment ou non, les ménages ont tendance à déclarer aux enquêteurs les mêmes revenus qu'ils ont

(1) En raison de la très grande influence de la méthode d'enquête sur les résultats obtenus, on voit toutes les difficultés que peuvent poser les comparaisons internationales. A supposer que les comportements des ménages soient identiques dans les six pays, seules des enquêtes communautaires (du type de celles qui sont réalisées sous l'égide de l'Office statistique des Communautés) peuvent fournir des résultats susceptibles de donner lieu à des comparaisons internationales.

déclarés à l'Administration fiscale (1).

Malgré toutes les incertitudes qui pèsent sur les résultats de telles enquêtes, ceux-ci sont parfois utilisés, surtout dans les pays dans lesquels les informations de source fiscale sont insuffisantes, pour étudier les revenus des ménages : on en déduit, outre les pyramides de revenus (qui, on l'a vu, déforment certainement la réalité), des indications concernant la structure des revenus des différentes catégories sociales et les effets, sur la structure et le niveau des revenus, des principales caractéristiques socio-démographiques des ménages bénéficiaires.

Mais ces résultats doivent être interprétés avec beaucoup de précautions; en effet :

- les biais signalés plus haut interdisent le plus souvent l'extrapolation des résultats obtenus à l'ensemble de la population;
- la sous-estimation systématique de certains revenus pose de délicats problèmes de raccord si l'on souhaite appliquer les résultats des enquêtes aux données des comptes nationaux;
- étant donné la grande difficulté de saisir les revenus non salariaux (pour les raisons que l'on a déjà évoquées plus haut), les enquêtes excluent souvent les ménages de professions indépendantes de leur champ, pour ne retenir que les ménages de salariés et d'inactifs, dont les revenus sont plus faciles à appréhender : dans ce cas, les résultats obtenus sont partiels et ne peuvent donner lieu à aucune extrapolation. Dans d'autres cas, des ménages d'entrepreneurs indépendants volontaires

(1) Un tel comportement peut être justifié par la crainte d'un contrôle fiscal, mais aussi par le fait que le revenu déclaré à l'Administration est souvent la seule donnée chiffrée que les ménages ont à l'esprit. Par ailleurs, certains questionnaires d'enquêtes demandent aux ménages d'indiquer les revenus qu'ils ont déclarés au fisc: c'est là, en effet, une méthode assez sûre pour obtenir une réponse aux questions portant sur les revenus.

sont inclus dans l'échantillon : cela facilite, naturellement, la collecte, mais une telle méthode ne fournit pas, pour ces catégories de ménages, des résultats représentatifs susceptibles d'être extrapolés.

Pour remédier à ce dernier inconvénient, signalons que certains pays ont entrepris des enquêtes spéciales auprès de ménages d'entrepreneurs individuels visant à reconstituer le compte complet de leur exploitation afin d'en déduire, comme solde, le revenu de l'entrepreneur. Cette méthode est lourde et extrêmement délicate à mettre en oeuvre; cependant, c'est sans aucun doute grâce à de telles enquêtes que l'on parviendra à une meilleure connaissance des revenus des agriculteurs, artisans, commerçants, industriels et professions libérales.

On citera, pour terminer cet examen des enquêtes auprès des ménages, fournissant des informations sur les revenus, les principaux résultats obtenus dans ce domaine :

- en Italie, ces enquêtes constituent pratiquement la seule source d'informations en matière de revenus, en raison de l'insuffisance des statistiques fiscales; une enquête visant à reconstituer le budget complet de chacun des ménages d'un échantillon, a été réalisée en 1965; elle a permis de construire une pyramide des revenus pour les diverses catégories de ménages et d'obtenir une estimation de la répartition des ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle;

- en Allemagne fédérale, une enquête sur la consommation et les revenus a fourni des résultats analogues pour l'année 1963.

- enfin, signalons les enquêtes communautaires sur les budgets familiaux, réalisées sous l'égide de l'Office statistique des Communautés européennes, susceptibles de fournir, en matière de revenus, des données relativement homogènes dans les six pays.

+

+ +

3.4. Conclusions

En guise de conclusion, on tentera de dresser un inventaire des informations dont il faudrait au minimum disposer afin d'avoir une bonne connaissance des revenus et de leur répartition; puis, on présen-

tera les principaux résultats actuellement disponibles dans les pays de la Communauté : la comparaison entre ce programme idéal et la réalité actuelle montrera le chemin qui reste à parcourir.

3.4.1. Les informations nécessaires

Etant entendu que les informations souhaitées doivent être présentées dans le cadre de la comptabilité nationale (en raison des avantages que présente un tel cadre, qui ont été évoqués plus haut), on a classé les différents tableaux statistiques jugés nécessaires suivant les diverses étapes du processus de répartition auxquelles ils se rapportent.

a) Au niveau de la répartition primaire, il semble que l'unité statistique adoptée soit l'individu (ou, comme on l'a remarqué plus haut, le poste de travail).

A ce stade, une bonne connaissance de la répartition requiert, semble-t-il, la disposition des informations suivantes :

- répartition des salaires (correspondant à une même durée de travail) suivant leur montant, par secteur d'activité, par région, par catégorie socio-professionnelle détaillée (salariés agricoles, cadres supérieurs, cadres moyens, employés, ouvriers); analyse des salaires moyens par sexe, âge, qualification individuelle, situation matrimoniale, etc (1);
- pour chaque catégorie d'entreprise individuelle (ces catégories devant être assez fines étant donné la très grande diversité des situations au sein de chacun des grands groupes de professions indépendantes), répartition des revenus d'entreprises suivant leur montant par secteur d'activité; analyse des revenus moyens et des distributions suivant les caractéristiques de l'entreprise (nombre de salariés, région, ...) et de l'entrepreneur (sexe, âge, formation professionnelle ou universitaire, ...).

En particulier, dans le cas des entreprises agricoles qui présentent une très grande diversité de situation, il convient de procéder à une stratification très détaillée, par région et type de culture, par exemple.

(1) Ces tableaux statistiques devraient être complétés par des informations relatives à la durée et aux conditions du travail, à l'emploi féminin, permettant d'éclairer une analyse du phénomène salarial.

Etant donné la très grande hétérogénéité des catégories d'entrepreneurs individuels, on doit n'accorder que peu d'importance aux données relatives aux revenus moyens, pour s'attacher aux distributions (pyramides de revenus).

- b) Il semble nécessaire d'être en mesure d'effectuer le "passage" entre l'unité bénéficiaire "individu" et l'unité bénéficiaire "ménage".

Pour ce faire, les diverses informations citées au § précédent doivent pouvoir être reliées aux principales caractéristiques du ménage (catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, nombre de personnes ou d'enfants du ménage, nombre d'actifs, etc...).

- c) Au niveau du revenu final (après tous transferts) ou du revenu disponible, il convient de substituer l'unité statistique "ménage" (ou foyer) à l'unité "individu".

Une première catégorie d'informations doit concerner la structure du revenu global, étudiée en liaison avec la catégorie socio-professionnelle du ménage bénéficiaire - mais aussi avec la composition (taille) du ménage et la région de résidence ; naturellement, il est également nécessaire de disposer d'informations sur la structure démographique de la population (répartition des ménages suivant la catégorie socio-professionnelle de leur chef, proportion de salariés dans la population active, ...) ; pour chacune des catégories de bénéficiaires, il convient ensuite de présenter la répartition des ménages par tranche de revenu global, et de connaître l'influence du revenu global sur la composition de ce revenu ; enfin, diverses données présentant l'influence des opérations de transferts (prélèvement fiscal direct, cotisations et prestations sociales) sont nécessaires pour apprécier les effets d'une politique sociale de redistribution des revenus.

- d) enfin, les différentes données que l'on vient de citer doivent être disponibles sur une période assez longue afin de juger de l'évolution à moyen terme de la répartition au sein de l'économie (1).

(1) L'expérience montre, en effet, que les modifications de structure s'effectuent lentement : il faut disposer de séries assez longues pour pouvoir mettre en évidence ces modifications.

Telles sont, semble-t-il les principales informations dont il faudrait, au minimum, disposer pour avoir une bonne connaissance des revenus; en l'absence de ces informations, il semble illusoire de vouloir mettre en évidence avec un certain détail les imperfections des processus de répartition, comme de souhaiter juger a posteriori de l'effet de mécanismes mis en oeuvre pour corriger ces imperfections.

3.4.2. Les informations disponibles

Au regard de cet inventaire, la situation actuelle apparaît assez décevante.

- a) Au niveau des revenus primaires, seuls les salaires sont relativement bien connus; encore certaines zones d'ombre (salariés agricoles, bas salaires et, à l'opposé, très hauts salaires des dirigeants ou gérants de sociétés) empêchent-elles d'avoir une vision correcte de l'ensemble du phénomène salarial.

Par contre, les revenus d'entrepreneurs individuels sont extrêmement mal connus : aucun des pays sauf, dans une certaine mesure, les Pays-Bas, ne dispose, sur cette catégorie de revenus, des informations minimum qui ont été citées plus haut.

- b) En ce qui concerne le passage entre les unités "individu" et "ménage", très peu d'informations sont disponibles, sauf peut-être en matière de salaires.

- c) Au niveau du revenu global, la situation se présente de la façon suivante :

- la plupart des pays disposent d'une répartition des ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle, mais les revenus ainsi répartis ne représentent pas toujours la totalité des ressources des ménages telles qu'elles apparaissent dans les comptes de la nation; les tableaux de structure dont on dispose sont donc souvent incomplets;
- ces tableaux de structure sont souvent établis à l'échelon régional, mais rarement en tenant compte de critères démographiques tels que la taille ou la composition du ménage;

- aucun des pays ne dispose actuellement d'une pyramide des revenus dans le cadre de la comptabilité nationale; les pyramides dont on dispose, établies le plus souvent pour chaque catégorie de ménages bénéficiaires, laissent échapper en général certaines catégories de revenus et certains ménages; de plus, elles déforment sans doute la réalité en raison de sous-estimations systématiques de certains types de revenus (revenus non salariaux).

S'il est permis de penser que ces distributions, malgré leurs imperfections, mettent bien en évidence l'inégale dispersion des revenus au sein des différentes catégories sociales, il est certain que la comparaison des niveaux moyens de revenus entre ménages de salariés et ménages de non salariés ne présente guère de signification, en raison de la très mauvaise connaissance des revenus de ces dernières catégories.

d) Sauf en matière de salaires, pour lesquels on dispose de séries statistiques assez longues, il est rare que les résultats que l'on vient de citer soient disponibles sur une assez longue période; le plus souvent, il s'agit de résultats isolés, concernant une année, au mieux quelques années.

NOTA : On a présenté en annexe les tableaux indiquant les résultats statistiques jugés les plus intéressants dans le cadre de cette étude, obtenus dans les pays de la Communauté.

+

+ +

Seconde partie

LES PATRIMOINES

Comme on l'a indiqué dans l'introduction au présent rapport, cette seconde partie, traitant des patrimoines, sera relativement brève : la raison en est que, à l'heure actuelle, on ne dispose pratiquement d'aucune information sur le capital détenu par les ménages; un seul des pays de la Communauté possède une pyramide des patrimoines et, dans les autres pays, on ne dispose même pas d'une évaluation globale du patrimoine des ménages.

On exposera ci-dessous les difficultés qui expliquent cet état de fait; puis, un second chapitre sera consacré à l'exposé des travaux effectués en vue de saisir l'épargne des ménages, c'est-à-dire la variation de leur patrimoine.

Chapitre 1. Les difficultés d'une bonne connaissance des patrimoines

1.1. Position du problème

A l'heure actuelle, aucun des six pays n'a pu élaborer un "compte de patrimoines" de la nation, les comptabilités nationales retraçant exclusivement des flux de valeur et non des stocks : c'est ainsi que l'on estime (difficilement) chaque année la valeur des investissements effectués par les entreprises, ou la valeur des logements ou bâtiments construits, mais que l'on ne dispose pas d'une estimation de la valeur des biens d'investissement ou du parc de bâtiments à une date donnée.

Dans la plupart des pays, on s'est bien livré à des estimations de la "fortune nationale", en additionnant la valeur estimée des différents éléments de cette fortune (terre, mines et gisements, bâtiments, outillages, etc.), mais, outre leur grande fragilité, ces travaux ne fournissent aucun élément permettant, par exemple, de répartir la valeur globale du capital national entre les différents agents économiques, et encore moins de faire une analyse assez fine de la structure de ce patrimoine.

Et pourtant, à bien des égards, une information précise sur le patrimoine apparaît comme un élément essentiel de la connaissance et de la compréhension des phénomènes économiques; en ce qui concerne les ménages, en particulier, il est incontestable que la disposition d'un patrimoine est un des éléments du genre de vie ou du mode de vie, sinon du niveau de vie, en raison de la sécurité qu'elle procure : toute tentative de comparaison des situations réelles de diverses catégories de ménages qui ignorerait ce fait serait largement vaine.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que, à la suite de l'idée d'une "politique des revenus", celle de "politique des patrimoines" commence à se faire jour dans de nombreux pays (plans d'épargne, acquisition de logements, participation aux bénéfices réinvestis, et plus généralement, politique de diffusion de la propriété sous toutes ses formes).

Remarque : Il convient de noter que, plus encore que la répartition des revenus, la répartition du patrimoine entre les divers agents économiques dépend étroitement de l'organisation sociale de l'économie : il suffit, pour s'en convaincre, de considérer deux sociétés pourvues d'un même patrimoine, l'une régie par un système collectiviste, l'autre par un système capitaliste.

Cette remarque montre combien la seule évaluation de la "fortune nationale" est insuffisante pour mener à bien des études répondant aux préoccupations que l'on vient d'exposer.

+

+ +

1.2. Difficultés d'ordre théorique

Une première catégorie de difficultés, d'ordre théorique, s'oppose actuellement à une connaissance satisfaisante des patrimoines.

En effet, les réflexions théoriques qui sont menées actuellement dans divers pays en vue de la constitution de comptes de patrimoines se heurtent à des problèmes de définition, d'évaluation ou d'affectation.

Dans l'ordre des définitions, il est en effet difficile de limiter exactement le champ couvert par la notion de patrimoine : s'il est bien clair qu'il n'est pas question, lors d'un recensement du patrimoine des particuliers, par exemple, de tenir compte de tous les "objets" détenus par les ménages, la fixation de la frontière au-delà de laquelle les biens ne seront plus considérés comme faisant partie du patrimoine est délicate et, d'ailleurs, parfaitement arbitraire.

Pour ce qui est de l'évaluation, de graves problèmes se posent : on sait, en effet, toutes les difficultés rencontrées lors de l'élaboration d'une théorie de la valeur; à supposer même que l'on dispose d'une procédure d'évaluation des principaux biens, il est extrêmement difficile de suivre l'évolution dans le temps de la valeur d'un bien donné (évaluation des amortissements : usure, obsolescence) (1).

Si le cadre juridique dans lequel s'organise la société permet de déterminer à quel agent économique appartient un capital déterminé, certains problèmes d'affectation subsistent néanmoins : on peut, par exemple, se demander si la somme des cotisations d'un individu à une caisse de retraite ou à une caisse de sécurité sociale constitue pour cet individu un patrimoine ou, dans la négative, à qui appartient le capital ainsi accumulé. Un autre exemple peut être cité, concernant les entrepreneurs individuels : on sait que ceux-ci sont fictivement scindés en deux agents économiques, une entreprise et un ménage; comment pourra-t-on faire la distinction entre patrimoine de l'entreprise et patrimoine du ménage ? A supposer que l'on affecte le patrimoine total au ménage, puisque celui-ci tire son revenu de l'entreprise, que vaudra, dans l'optique d'une étude de niveau de vie, la comparaison avec un salarié qui tire la totalité de son revenu de sa force de travail et de ses capacités professionnelles, biens immatériels qui ne sont pas comptabilisés comme un patrimoine ?

(1) En ce qui concerne le patrimoine immobilier, on peut, de plus, remarquer que la notion de valeur dépend étroitement de l'environnement économique, la valeur d'une terre ou d'un immeuble pouvant connaître des variations très importantes et très rapides (phénomènes d'urbanisation, ...).

A la lumière de ces quelques exemples, on conçoit l'extrême difficulté conceptuelle que présente la construction d'un cadre cohérent permettant une description détaillée du patrimoine national : un tel schéma ne pourra résulter que de l'adoption d'un grand nombre de conventions, et ne sera donc jamais pleinement satisfaisant.

Comme on l'a déjà signalé, des réflexions sur ce thème sont déjà engagées dans divers pays: elles seront certainement longues à aboutir.

+

+ +

1.3. Difficultés d'ordre pratique

A supposer que tous les problèmes d'ordre conceptuel soient résolus, il reste à recenser les divers éléments du patrimoine des agents économiques; si l'on s'en tient au seul agent "ménage", les sources statistiques sont rares et délicates à exploiter.

Plusieurs méthodes peuvent être envisagées, que l'on examinera successivement : aucune de ces méthodes n'est actuellement susceptible de fournir des informations de qualité suffisante.

1.3.1. Les statistiques fiscales

Les statistiques produites par les Administrations fiscales ne peuvent fournir d'indications sur la valeur des patrimoines détenus par les ménages que dans la mesure où un impôt frappe ces patrimoines.

A cet égard, deux situations peuvent se présenter :

a) Existence d'un véritable impôt sur le capital

Il est alors possible, en procédant à un dépouillement des déclarations souscrites par les contribuables, d'élaborer des statistiques portant sur les patrimoines; dans la pratique, cependant, ces statistiques couvrent rarement la totalité de la fortune nationale, en raison d'exonérations assez fréquentes.

C'est ainsi que la situation se présente aux Pays-Bas et en Allemagne fédérale, les seuls des six pays qui connaissent un impôt systématique sur le capital.

Aux Pays-Bas, un formulaire d'enquête spécial est rempli par l'Administration fiscale pour un échantillon de contribuables, qui reprend les différents éléments des déclarations ainsi que les principales caractéristiques socio-démographiques du contribuable.

L'exploitation de ces documents fournit des états statistiques permettant d'étudier le niveau et la composition du patrimoine des ménages en liaison avec leurs principales caractéristiques (catégorie socio-professionnelle, sexe, âge, état matrimonial, ...), ceci au niveau national et au niveau régional ; en particulier, des pyramides de patrimoines ont pu être établies pour les différentes catégories socio-professionnelles.

Il convient toutefois de remarquer que ces statistiques laissent échapper les patrimoines les plus faibles : sont, en effet, exonérés d'impôt les patrimoines dont la valeur est inférieure à un certain plafond, lequel dépend des charges de famille du contribuable ; de ce fait, on ne dispose que d'une pyramide tronquée, et dont les plus basses tranches ne sont pas significatives.

Afin de remédier à cette lacune et d'avoir des informations sur les patrimoines modestes, le Bureau Central de Statistique des Pays-Bas procède à des dépouillements particuliers des déclarations relatives aux successions.

En Allemagne fédérale, un dépouillement statistique par catégorie socio-professionnelle est effectué tous les trois ans ; il fournit toutefois des résultats moins complets que ceux dont disposent les Pays-Bas.

b) Utilisation des documents relatifs aux droits d'Enregistrement

Dans les pays qui ne connaissent pas d'impôt sur le capital, les documents administratifs relatifs aux droits d'Enregistrement sont les seuls à fournir des informations sur les patrimoines détenus par les ménages : les mutations (successions, mutations entre vifs) donnent en effet lieu à déclaration à l'Administration fiscale et à la perception d'un droit assis sur la valeur du capital transmis.

Toutefois, les statistiques issues du dépouillement des documents de l'Enregistrement ne sont guère adaptées à une étude des patrimoines, pour deux raisons, principalement :

- d'une part, les valeurs déclarées n'ont souvent que peu de rapport avec les valeurs réelles; cette sous-estimation est, de plus, très variable suivant le type de bien, la zone géographique (milieux rural et urbain), voire même suivant le notaire qui rédige l'acte;

- d'autre part, de nombreuses mutations échappent à ces statistiques en raison d'exonérations fréquentes (1): sont en effet exonérées les mutations dont le montant est inférieur à un plafond, ce plafond dépendant généralement du lien de parenté entre l'acquéreur (ou l'héritier) et le vendeur (ou le défunt).

Du fait de ces imperfections, les statistiques de l'Enregistrement sont rarement utilisées.

Il convient toutefois de noter qu'un certain nombre d'études (en général de type monographique) ont été réalisées à partir de statistiques de droits de succession (suivant la méthode dite de "l'annuité successorale"): elles permettent d'estimer le niveau et la structure des patrimoines imposés transmis par voie de succession; mais, n'échappant pas aux imperfections citées plus haut, ces études ne peuvent prétendre donner une image fidèle de la fortune nationale; en particulier, les pyramides que l'on peut en déduire ne concernent, généralement, que les successions les plus importantes.

NOTA

Il pourrait être envisagé d'estimer la valeur des patrimoines à partir des revenus qui en découlent : les documents détenus par l'Administration fiscale ^{contiennent} en effet, généralement, des précisions sur les revenus fonciers (réels ou fictifs) ou mobiliers dont bénéficient les contribuables.

Mais, à supposer (ce qui est rarement le cas) que les revenus de capitaux soient bien connus, il est extrêmement difficile d'en déduire une estimation de la valeur de ces capitaux, si ce n'est de façon forfaitaire, en appliquant un taux d'intérêt (ou de rente) largement arbitraire.

En tout état de cause, à notre connaissance, aucune étude de ce genre n'a été tentée.

(1) Aux Pays-Bas, un questionnaire statistique spécial relatif aux petits patrimoines exonérés permet de pallier cet inconvénient.

1.3.2. Les enquêtes directes auprès des ménages

Dans le chapitre concernant les enquêtes auprès des ménages portant sur les revenus, on a fait état d'un certain nombre de difficultés, desquelles il découle que les résultats de ces enquêtes n'étaient pas dignes de foi.

Les mêmes difficultés se présentent lorsque l'on interroge les ménages sur leurs patrimoines, les enquêtes sur ce sujet étant considérées comme très indiscretes.

Si l'on peut obtenir assez facilement des informations d'ordre qualitatif (ménages propriétaires de leur logement, disposant d'une résidence secondaire, titulaires d'un portefeuille de valeurs mobilières, ...), il est extrêmement difficile d'obtenir des ménages une estimation de la valeur de leur patrimoine; d'ailleurs, il est vraisemblable que, dans bien des cas, les intéressés ne connaissent pas la valeur exacte des biens qu'ils possèdent. Aussi, les principales enquêtes sur les "conditions de vie des ménages" se bornent-elles à poser des questions qualitatives et fournissent-elles des "taux de possession" de divers éléments de patrimoine en liaison avec les principales caractéristiques des ménages (catégorie socio-professionnelle, âge du chef de ménage, région de résidence, ...); jamais elles ne fournissent d'évaluations des patrimoines.

1.3.3. Les enquêtes auprès des organismes financiers

En ce qui concerne le patrimoine financier des ménages (autre que les liquidités détenues par les ménages eux-mêmes), on peut envisager de procéder à des enquêtes auprès des organismes spécialisés dans les dépôts et les placements (banques, caisses d'épargne, centres de chèques postaux ...) : de telles enquêtes sur documents administratifs, analogues à celles que l'on a évoquées au sujet des revenus et dont on a indiqué les nombreux avantages, sont susceptibles de fournir des informations très précieuses : évidemment, elles ne concernent que les dépôts et placements; de plus, elles sont difficiles à réaliser, les organismes financiers étant extrêmement réticents à fournir des indications sur la situation de leurs clients, même à des fins statistiques.

Dans ce domaine, on peut signaler deux enquêtes réalisées en France, respectivement auprès des Centres de chèques postaux et des Caisses d'Epargne, qui fourniront certainement des informations originales sur les liquidités détenues par les ménages; d'intéressants recoupements pourront être réalisés, les ménages dont les avcirs ont été étudiés ayant, par ailleurs, été interrogés directement.

+

+ +

En définitive, en ce qui concerne les patrimoines, on peut dire que, en raison de multiples difficultés théoriques et pratiques, on ne dispose que de très peu d'informations : seuls les Pays-Bas disposent d'une pyramide des patrimoines (et encore n'est-elle pas parfaite), et les autres pays ne possèdent que des résultats fragmentaires.

Des réflexions sur le plan théorique et diverses enquêtes portant sur certains éléments du patrimoine des ménages sont engagées; aussi, peut-on penser que, dans les années à venir, une sensible amélioration de l'information sera réalisée.

+

+ +

Chapitre 2 - La connaissance de l'épargne, variation du patrimoine

Mises à part les successions et donations, la source principale du patrimoine des ménages est constituée par leur épargne, écart entre le total de leurs ressources et leurs dépenses de consommation et de transferts. Aussi, bon nombre de pays ont-ils entrepris depuis quelques années des études visant à préciser le niveau et la structure de l'épargne des ménages, ainsi que leur comportement d'épargnants.

On examinera successivement les données globales dont on dispose en ce domaine et diverses enquêtes qui ont pu fournir (ou qui vont fournir) des informations sur l'épargne des ménages.

2.1. Les données globales : l'épargne dans les comptes nationaux

Les tableaux de la comptabilité nationale font apparaître, pour chaque agent économique, le volume global de l'épargne constituée durant chaque année, excès du revenu disponible sur la consommation finale de chaque agent : cette épargne figure donc comme solde du compte d'affectation de l'agent.

En ce qui concerne l'agent "ménages", le compte de capital reprend ensuite l'épargne dégagée au compte d'affectation et fait apparaître l'emploi de cette épargne : formation de capital (achat de logements par les ménages), assurances sur la vie, épargne des entrepreneurs individuels investie dans leurs entreprises, et, comme solde "capacité de financement des ménages", laquelle est utilisée à divers placements décrits au compte financier des ménages.

On examinera successivement ci-dessous les raisons qui font que la masse globale de l'épargne des ménages ne permet pas une étude "fine" de la structure, du montant et de la distribution de l'épargne de cet agent ; ces raisons sont de trois ordres.

a) La définition de l'épargne des ménages retenue par les comptabilités nationales soulève deux types de problèmes :

- d'une part, cette définition résulte du traitement comptable de certaines opérations et ne recoupe pas exactement la notion "bommune" d'épargne ; c'est ainsi que certaines dépenses considérées comme des dépenses de consommation pourraient plutôt être comptabilisées comme un emploi de l'épargne (achats de meubles, d'objets d'art, ...).

Sans doute conviendrait-il d'examiner de très près la frontière entre opérations sur les revenus et opérations sur le capital ;

- d'autre part, on a déjà signalé que le revenu brut des entrepreneurs individuels, qui apparaît comme élément de ressources des ménages, comprend la valeur de l'amortissement et des investissements pratiqués par ces ménages dans leurs entreprises; ces deux éléments figurent donc dans l'épargne des ménages avant de figurer (comme ressource) au compte de capital des entreprises. Ceci pose un problème de principe, qui a déjà été évoqué plus haut : doit-on considérer que les sommes investies par les ménages d'entrepreneurs individuels dans leurs affaires constituent une épargne des ménages ? Sans doute la réponse à cette question ne pourra-t-elle provenir que d'études détaillées du comportement de ces ménages; en tout état de cause, il semble bien qu'actuellement l'épargne des ménages qui apparaît dans les comptes nationaux contienne un élément dont la nature est incertaine (1).

- b) On a déjà signalé que l'épargne des ménages apparaissait comme le solde du compte d'affectation de cet agent : faute d'informations suffisantes, ce poste est en général calculé effectivement par différence entre le revenu disponible et la consommation.

Il résulte de cette procédure de calcul que la masse d'épargne ainsi dégagée est très incertaine : étant donné, en effet, la part relativement faible du revenu disponible constituée par l'épargne (de l'ordre de 10 à 20%), une incertitude sur la détermination du revenu disponible se retrouve amplifiée au niveau de l'épargne; or on sait que les estimations du revenu disponible et de la consommation des ménages ne sont pas exemptes de lourdes incertitudes.

Une autre procédure de détermination de la masse globale de l'épargne des ménages pourrait être envisagée, consistant à déterminer cette masse à partir des emplois qui en sont faits : achats de logements, financement des investissements des entreprises individuelles, constitution d'assurances sur la vie, placements financiers

(1) La présence dans le revenu des agriculteurs de la valeur des variations de stocks à la ferme pose d'ailleurs un problème tout à fait analogue; doit-on considérer que la valeur des stocks accumulés par les agriculteurs constitue pour eux une "épargne forcée" ? Dans l'affirmative, la variation des cours des denrées ainsi stockées pose de délicats problèmes d'évaluation.

divers et liquidités. Mais ces divers emplois sont actuellement trop mal connus (ceci est vrai tout particulièrement pour l'emploi de la "capacité de financement") pour permettre une évaluation de l'épargne susceptible de conforter celle qui est faite au niveau du compte d'affectation : de graves problèmes de raccord se posent en général au niveau du compte financier des ménages, qui sont résolus (si l'on peut dire !) par l'introduction d'un poste "ajustements", signe flagrant de la grande incertitude qui règne actuellement sur les comportements d'épargne et de placement des ménages.

- c) Enfin, à supposer que la masse globale de l'épargne des ménages soit connue avec certitude, les données fournies par la comptabilité nationale ne permettent pas à l'heure actuelle de construire des "pyramides d'épargne" ni de répartir cette masse globale par catégorie de ménage; sur ce dernier point, diverses tentatives ont été effectuées à l'occasion des essais de ventilation du compte d'affectation des ménages par catégorie socio-professionnelle : l'épargne de chaque catégorie étant déterminée comme solde de son compte, on imagine l'incertitude qui pèse sur de telles estimations, en raison de la fragilité des estimations du revenu disponible et de la consommation de chaque catégorie (1).

La seule donnée que peut fournir la comptabilité nationale est un montant moyen d'épargne par ménage, donnée très trompeuse en raison de la très forte dispersion des montants épargnés et des fortes disparités existant certainement entre catégories de ménages (certaines catégories, telle que celle des "inactifs", pouvant avoir une épargne négative).

2.2. Les enquêtes sur l'épargne des ménages

Afin de procéder à un recouplement des données globales fournies par la comptabilité nationale et d'affiner la connaissance de l'épargne

(1) Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la connaissance de la consommation totale des diverses catégories de ménages n'est guère meilleure que celle de leur revenu disponible, en raison, principalement, des nombreux biais qui affectent les résultats des enquêtes auprès des ménages, seule source d'information en ce domaine (biais résultant de refus de réponses très sélectifs, de sous-estimations systématiques, etc.; sur ce point, cf. supra, 1^o partie, § 3.3.).

des ménages, les divers pays de la Communauté ont entrepris, depuis quelques années, des enquêtes spécifiques. On examinera ci-dessous les traits principaux de ces enquêtes.

2.2.1. Les enquêtes directes auprès des ménages

On peut espérer saisir l'épargne des ménages à l'occasion des enquêtes sur les budgets familiaux, qui visent à reconstituer l'ensemble des ressources et des dépenses des ménages durant une période donnée; cependant, l'expérience montre que les très fortes incertitudes qui affectent les ressources et les dépenses déclarées à ces enquêtes, rendent illusoire et vaine une détermination de l'épargne par différence.

Force est donc d'avoir recours à des enquêtes spécifiques visant à déterminer directement l'épargne; mais de telles enquêtes doivent nécessairement porter également sur les ressources et les dépenses des ménages, un contrôle de la cohérence de l'ensemble des déclarations faite par chaque ménage étant indispensable.

Aussi de telles enquêtes sont-elles lourdes et délicates à réaliser :

- elles sont lourdes en raison de l'ampleur et de la diversité des questions posées, qui visent à saisir le comportement des ménages dans sa totalité, sous ses multiples aspects;

- elles sont délicates en raison du caractère "indiscret" des questions relatives à l'épargne, plus encore que des questions relatives aux revenus.

Malgré ces nombreuses difficultés, pratiquement tous les pays de la Communauté ont entrepris de telles enquêtes; celles-ci portent généralement sur les seuls ménages de salariés et d'inactifs, en raison de la très grande difficulté de saisir l'épargne des ménages d'indépendants (agricoles ou non): aussi ces enquêtes ne sont-elles que partielles; de plus les nombreuses incertitudes qui affectent leurs résultats rendent hasardeuses les extrapolations.

Elles permettent toutefois d'étudier, pour les catégories concernées, la structure et le niveau de l'épargne en liaison avec les prin-

principales caractéristiques des ménages; elles permettent également un premier défrichage du problème de la motivation de l'épargne, grâce à des questions d'ordre psycho-sociologique.

Il faut insister sur la très grande difficulté de ces enquêtes, qui nécessite une mise au point des questionnaires et une formation des enquêteurs minutieuses. Ces travaux sont trop récents pour qu'il soit possible de porter à l'heure actuelle un jugement sur leur efficacité : sans aucun doute, l'expérience acquise permettra d'améliorer les techniques actuelles, et donc la qualité des résultats.

En particulier, une amélioration sensible devrait résulter d'une meilleure connaissance du comportement des ménages, connaissance que pourront apporter des études de type monographique, portant dans une première étape sur des ménages volontaires de diverses catégories.

2.2.2. Les enquêtes auprès des organismes de placement

On a déjà indiqué le parti que l'on pouvait tirer d'enquêtes auprès d'organismes financiers pour une meilleure connaissance du patrimoine des ménages constitué par des placements financiers; des enquêtes du même type, menées auprès d'organismes de dépôt, fournissent des éléments permettant de saisir l'épargne des ménages, dans la mesure où celle-ci, avant de trouver un emploi, reste accumulée dans un compte (compte bancaire, compte postal, caisse d'épargne, ...).

Mais ces enquêtes sont difficiles à réaliser : elles nécessitent l'examen durant toute la période étudiée (l'année, en général) du montant des dépôts; de plus, elles requièrent la participation d'organismes financiers qui, on l'a déjà indiqué, sont généralement assez réticents à fournir des indications sur la position de leurs clients.

Cependant, cette voie semble devoir se révéler féconde et, en tout cas, apporter d'utiles compléments aux résultats fournis par les enquêtes auprès des ménages.

C'est dans cet esprit que viennent d'être réalisées en France les enquêtes auprès des Caisses d'épargne et les centres de chèques postaux, que l'on a déjà citées.

ANNEXES

On a présenté ci-dessous, à titre d'illustration de ce qui a été dit dans le corps du rapport, pour chacun des pays de la Communauté, certains tableaux statistiques jugés représentatifs des connaissances actuelles en matière de répartition des revenus et des patrimoines; pour chacun de ces tableaux, on a donné un bref commentaire indiquant l'origine des informations et permettant de juger de leur validité.

A) BELGIQUE

Tableau 1 : Statistiques des revenus "globalisés"; année 1963.

Statistique provenant d'un dépouillement des déclarations de revenus faites par les particuliers à l'Administration fiscale; le tableau répartit les contribuables (l'unité statistique est le "foyer") suivant le montant de leur revenu global déclaré.

On retrouve ici les principaux inconvénients inhérents aux statistiques fiscales : sous-estimation de la plupart des revenus, détermination forfaitaire de la base d'imposition de certaines catégories de contribuables (agriculteurs en particulier); cette statistique porte, d'autre part, sur les revenus nets (correspondant à une définition propre à l'Administration fiscale) des seuls contribuables taxés et de certains contribuables exonérés : elle ne porte donc que sur une fraction de la population et, pour celle-ci, seuls les revenus taxables par nature sont pris en compte.

Une ventilation de ces données par groupe socio-professionnel est en voie d'élaboration.

**Tableau 1 - Belgique - Statistique des revenus
fiscaux "globalisés" - Année 1963.**

TRANCHES (1 000 F)	Régions linguistiques et Royaume						Revenus soumis à l'impôt des non-résidents	
	Région de langue néerlandaise		Région de langue française		Le Royaume		Le Royaume	
	Nombre de déclarations	Revenu total (1 000 F)	Nombre de déclarations	Revenu total (1 000 F)	Nombre de déclarations	Revenu total (1 000 F)	Nombre de déclarations	Revenu total (1 000 F)
< 25	82 730	1 254 373	37 933	567 375	130 824	1 974 647	—	—
25 - < 30	56 788	1 562 618	27 654	762 214	92 895	2 557 289	26	724
30 - < 35	73 078	2 375 517	37 613	1 222 470	122 186	3 971 575	52	1 700
35 - < 40	80 984	3 036 611	41 210	1 545 863	134 743	5 053 061	60	2 235
40 - < 45	90 427	3 845 088	45 292	1 926 193	149 451	6 354 891	61	2 577
45 - < 50	100 147	4 758 529	48 662	2 313 148	163 611	7 774 772	49	2 334
50 - < 60	212 958	11 706 448	105 154	5 788 072	351 496	19 330 639	136	7 430
60 - < 70	177 834	11 543 848	98 175	6 367 716	307 813	19 978 825	126	8 185
70 - < 80	189 368	10 440 975	82 786	6 200 762	250 666	18 780 137	106	8 016
80 - < 90	109 692	9 315 072	71 937	6 107 811	207 501	17 622 003	75	6 328
90 - < 100	89 703	8 513 529	63 253	5 997 639	175 963	16 696 833	88	8 367
100 - < 110	64 458	6 761 293	49 413	5 177 177	132 507	13 895 250	95	10 067
110 - < 130	80 019	9 577 080	62 697	7 461 324	170 306	20 349 205	114	13 763
130 - < 150	47 583	6 649 896	36 027	5 018 837	102 363	14 294 154	127	17 638
150 - < 175	37 141	6 024 540	27 357	4 416 386	81 473	13 199 364	136	21 985
175 - < 200	22 768	4 263 168	16 553	3 088 654	51 071	9 554 947	99	18 537
200 - < 225	15 813	3 356 966	10 969	2 322 515	35 391	7 508 893	93	19 839
225 - < 250	10 629	2 522 018	7 389	1 750 017	24 119	5 721 022	76	17 944
250 - < 300	13 354	3 643 350	9 196	2 507 558	30 798	8 402 391	105	29 022
300 - < 400	13 428	4 617 051	8 951	3 070 251	31 084	10 682 176	135	47 116
400 - < 500	6 303	2 804 182	4 105	1 822 243	14 646	6 509 914	102	45 250
500 - < 750	6 064	3 621 567	3 696	2 211 837	13 991	8 376 163	110	65 779
750 - < 1 000	2 081	1 783 272	1 204	1 030 139	4 788	4 100 601	60	53 440
1 000 et +	2 482	4 979 529	1 572	3 524 640	6 341	14 240 743	83	145 970
Total:	1 535 832	123 956 619	898 798	82 290 842	2 786 027	256 929 494	2 114	554 242

Tableau 2 - Statistique des valeurs successorales. Année 1961

Ce tableau répartit, pour l'année 1961, les successions taxées par tranche d'actif net et, dans chaque tranche d'importance, donne la structure de l'actif déclaré .

Comme toutes les statistiques d'Enregistrement, celle-ci laisse échapper toutes les successions exonérées en raison de la faiblesse de l'actif déclaré; par ailleurs, il y a tout lieu de penser que les montants déclarés sous-estiment très fortement la réalité, cette sous-estimation n'étant sans doute pas uniforme.

**Tableau 2 - Belgique - Statistique des valeurs successorales :
répartition des déclarations suivant la valeur
de l'actif net.**

TRANCHES DE L'ACTIF NET (1 000 F)	Nombre de décla- rations	Im- meubles	Effets publics	Créances hypo- thécaires	Autres biens	Total de l'actif	Pas- sif admis	Actif net	Abatta- ments	Bases imposées	Droits à payer
de 25	3 251	30 538	4 463	633	32 693	88 327	46 279	42 048	31 576	20 472	1 946
25 à de 50	3 742	92 331	6 471	1 231	90 801	190 834	52 130	138 704	86 943	51 760	5 103
50 à de 100	8 262	472 783	25 380	6 164	246 906	751 233	130 531	620 702	455 934	164 768	16 024
100 à de 250	18 025	2 329 001	115 632	31 384	836 656	3 312 673	372 647	2 940 026	2 021 418	918 608	80 165
250 à de 500	9 995	2 663 153	220 443	52 003	885 851	3 821 450	314 770	3 506 680	1 759 679	1 747 001	125 848
500 à de 1 000	5 547	2 797 013	363 858	77 602	878 334	4 116 807	283 668	3 833 139	1 206 703	2 626 436	176 665
1 000 à de 2 000	2 534	2 464 423	477 888	76 462	696 156	3 714 129	238 052	3 476 077	606 446	2 869 631	192 176
2 000 à de 3 000	729	1 142 561	339 560	40 310	339 531	1 861 962	85 444	1 776 518	175 974	1 600 544	119 686
3 000 à de 4 000	326	698 368	263 779	15 513	203 406	1 181 066	55 752	1 125 314	81 202	1 044 112	82 537
4 000 à de 5 000	179	500 048	180 045	18 795	140 576	839 464	42 594	796 870	69 989	746 881	54 232
5 000 à de 6 000	115	369 395	192 355	7 895	129 054	698 699	69 939	628 760	28 384	600 376	47 717
6 000 à de 7 000	88	294 713	178 869	6 758	104 659	584 999	30 456	564 543	23 870	540 673	51 447
7 000 à de 8 000	69	280 503	160 424	8 141	98 612	547 680	32 837	514 843	20 510	494 313	51 297
8 000 à de 10 000	74	351 679	215 966	6 499	113 597	687 741	27 590	660 151	17 762	642 389	66 312
10 000 à de 15 000	85	629 427	306 347	15 893	123 953	1 077 620	36 734	1 040 886	24 419	1 016 437	101 468
15 000 à de 20 000	54	543 070	248 376	2 422	159 628	953 496	27 682	925 814	14 565	911 249	109 522
20 000 et plus	78	1 851 931	2 182 620	6 695	428 687	4 469 933	63 475	4 406 458	30 896	4 375 562	933 453
Total :	83 153	17 510 937	5 481 676	374 400	5 531 100	28 598 113	1 900 600	26 997 513	6 626 301	20 371 212	2 215 598

B) FRANCE

Tableau 3 - Répartition des ménages de chaque catégorie suivant le montant de leur revenu global - année 1962.

Analogue au tableau 1 (Belgique), le tableau 3 ci-dessous provient de l'exploitation des documents fiscaux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques; tous les contribuables (unité statistique, ménage, provenant du regroupement des foyers fiscaux) sont pris en compte dans ce tableau, qu'ils soient ou non imposés : mais le revenu global considéré ne comprend que les seuls revenus imposables par nature (les transferts sociaux, par exemple, ne sont pas comptabilisés); par ailleurs, si le revenu global des catégories de salariés est sans doute assez voisin du revenu imposable réel, le revenu ^{imposable} des indépendants (agricoles ou non) est largement inférieur à la réalité.

Il serait donc illusoire de comparer les catégories de salariés (dont les revenus sont bien connus) et les catégories de non salariés.

La même enquête fournit des données concernant la composition des revenus globaux en liaison avec les principales caractéristiques socio-démographiques des ménages.

Une enquête analogue à celle dont provient ce tableau est actuellement en cours d'exploitation; portant sur l'année 1965, cette enquête ne se limite pas aux seuls revenus fiscaux, mais appréhende la majorité des transferts sociaux : elle fournira donc une vue plus exhaustive des revenus réels.

Tableau 4 - Ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle en 1962.

Les données issues de l'enquête sur les revenus fiscaux (cf. tableau 3 ci-dessus) ainsi que les résultats de diverses enquêtes, appliqués au compte d'affectation des ménages fourni par la comptabilité nationale, ont permis de ventiler les ressources de ce compte par catégorie socio-professionnelle.

Les résultats ainsi obtenus pour l'année 1962 ont servi de base à la constitution d'une série de tableaux analogues pour chacune des années 1962 à 1965.

Il n'est pas possible actuellement d'obtenir une ventilation plus poussée des données fournies par la comptabilité nationale, mais les résultats de l'enquête sur les revenus de 1965 déjà cités permettront sans doute d'élaborer, pour chaque catégorie de ménage, une pyramide des revenus au sens de la comptabilité nationale, et de ventiler les ressources de chaque catégorie de ménage suivant la taille du ménage.

Tableau 4 - France - Année 1962
Ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle

Unité : million de francs

Nature des ressources	Ménages ordinaires							Ensemble des ménages ordinaires	Population des institutions	Non résidents	Ensemble des ménages	
	0 Exploitants agricoles	1 Salariés agricoles	2 Professions indépendantes	3 Cadres supérieurs	4 Cadres moyens	5 Employés	6 Ouvriers					7 Inactifs
Salaires nets	1.343	2.377	4.591	16.685	26.126	13.903	39.659	7.524	112.208	4.005	839	117.052
Prestations sociales	2.156	957	2.249	2.143	4.746	3.616	13.654	16.973	46.494	74	77	46.645
dont :												
Assurances sociales	562	267	649	750	1.757	1.163	4.130	2.477	11.755	-	77	11.832
Accidents du travail	53	23	90	19	365	133	1.651	208	2.542	-	-	2.542
Prestations familiales	1.035	569	725	768	1.788	1.225	6.055	508	12.673	-	-	12.673
Retraites	483	88	723	555	694	933	1.197	13.683	18.356	74	-	18.430
Prestations de chômage	1	1	3	7	3	10	40	5	70	-	-	70
Prestations sociales diverses	22	9	59	44	139	152	581	92	1.098	-	-	1.098
Intérêts, dividendes et parts	546	28	3.013	1.270	423	286	368	1.686	7.620	-	-	7.620
Fornages et métagages	360	21	373	127	77	72	71	829	1.930	-	-	1.930
Assistance	699	209	610	161	457	531	2.119	2.704	7.490	1.766	-	9.256
Subventions d'équipement, dommages de guerre	11	4	389	121	171	127	206	412	1.441	-	-	1.441
Dépenses et recettes extérieures	51	-	188	686	1.183	203	205	489	3.005	-	3.533	6.538
Opérations diverses de répartition	139	37	135	47	131	117	373	357	1.336	-	-	1.336
Revenu brut des entrepreneurs individuels	28.328	253	47.641	1.100	1.405	753	1.021	3.318	83.819	-	-	83.819
dont :												
Agriculteurs	27.735	193	43	-	3	17	23	438	28.452	-	-	28.452
Professions libérales	47	3	8.812	482	373	145	82	298	10.242	-	-	10.242
Autres entrepreneurs individuels	546	57	33.786	618	1.029	591	916	2.582	45.125	-	-	45.125
Résultat brut d'exploitation	724	241	2.123	728	626	440	1.192	4.307	10.381	-	-	10.381
TOTAL des ressources brutes	34.357	4.127	61.312	23.068	35.345	20.048	58.868	38.599	275.724	5.845	4.249	286.018
Impôts directs	808	80	4.946	1.979	1.487	673	1.269	1.965	13.207	-	-	13.207
dont :												
Impôts sur le revenu des personnes physiques	430	13	4.335	1.668	1.159	403	547	1.252	9.807	-	-	9.807
Autres impôts directs	378	67	611	311	328	270	722	713	3.400	-	-	3.400
TOTAL des ressources brutes après impôts	33.549	4.047	56.366	21.089	33.858	19.375	57.599	36.634	262.517	5.845	4.249	272.811
Nombre de ménages (en milliers) (1)	1.513	111	1.477	520	1.444	1.299	4.104	4.018	14.786	///	///	///
Revenu moyen par ménage après impôts (en francs)	22.174	9.847	38.162	40.556	23.447	14.915	14.035	9.117	17.751	///	///	///
Nombre de personnes (en milliers) (1)	6.006	1.541	4.925	1.885	4.868	3.793	14.593	8.236	45.853	///	///	///
Revenu moyen par personne après impôts (en francs)	5.386	2.626	11.445	11.188	6.955	5.108	3.935	3.448	5.725	///	///	///

(1) Estimation des effectifs moyens au cours de l'année 1962.

C) PAYS-BAS

Tableau 5 : répartition des contribuables des diverses catégories suivant le montant de leur revenu total, en 1952 et 1962.

Le tableau résulte de l'exploitation des formulaires d'enquête établis par les agents du fisc : il répartit l'ensemble des contribuables (unité statistique foyer) de chaque catégorie socio-professionnelle par tranche de revenu imposable total.

La répartition des contribuables suivant le montant de leur revenu imposable est élaborée chaque année; des dépouillements particuliers sont effectués périodiquement (dépouillement régional tous les 3 ans, par exemple).

Tableau 6 : répartition des contribuables suivant le montant de leur patrimoine déclaré, en 1951, 1953, 1961 et 1963.

Le tableau est issu du dépouillement des formulaires d'enquête spéciaux établis par les agents du fisc à partir des déclarations de patrimoines effectuées par les contribuables.

Les pyramides obtenues ne concernent pas la totalité des contribuables, mais seulement ceux qui disposent d'un patrimoine de plus de 50.000 florins, les patrimoines plus modestes étant excnérés; par ailleurs, les montants déclarés sont certainement inférieurs à la réalité, la sous-estimation n'étant pas uniforme.

De telles répartitions sont disponibles chaque année; périodiquement, des dépouillements plus poussés sont effectués (dépouillements régionaux, en particulier).

D) ITALIE

Tableau 7 : Répartition des ménages suivant le montant de leur revenu et le groupe socio-professionnel de leur chef (années 1963-64)

Les données consignées dans ce tableau proviennent d'une enquête par sondage sur les budgets familiaux (enquête directe auprès des ménages) effectuée durant la période mai 1963 - avril 1964.

Les résultats de cette enquête concernant les revenus se sont révélés sous-estimer assez fortement la réalité (crainte d'un contrôle fiscal; omission de certaines ressources non régulières telles que primes et gratifications ou transferts sociaux; revenus d'entrepreneurs individuels).

Par ailleurs, cette enquête n'a touché que les ménages de 2 personnes ou plus.

Des tableaux analogues, répartissant les ménages par niveau de revenu et nombre de personnes ou région de résidence sont également disponibles.

Tableau 7 - ITALIE : Répartition des ménages suivant le montant de leur revenu et le groupe socio-professionnel de leur chef (années 1963-1964)

Classes de revenus en milliers de lires	Cadres, employés, entrepreneurs et professions libérales			Travailleurs indépendants et aides familiaux			Travailleurs salariés			Personnes sans profession			Total		
	en pourcentages du total des familles		Revenu moyen en milliers de lires	en pourcentages du total des familles		Revenu moyen en milliers de lires	en pourcentages du total des familles		Revenu moyen en milliers de lires	en pourcentages du total des familles		Revenu moyen en milliers de lires	en pourcentages du total des familles		Revenu moyen en milliers de lires
	pourcentage simple	pourcentage accumulé		pourcentage simple	pourcentage accumulé		pourcentage simple	pourcentage accumulé		pourcentage simple	pourcentage accumulé		pourcentage simple	pourcentage accumulé	
moins de 600	0,7	0,7	458	8,7	8,7	453	8,2	8,2	469	27,1	27,1	401	11,7	11,7	431
600 - 900	3,0	3,7	775	16,3	25,0	756	22,1	30,3	763	21,3	48,4	744	18,3	30,0	757
900 - 1200	12,6	16,3	1.064	20,1	45,1	1.043	28,7	59,0	1.046	17,6	66,0	1.034	22,3	52,3	1.044
1200 - 1500	19,8	36,1	1.346	16,1	61,2	1.344	20,1	79,1	1.337	11,9	77,9	1.340	17,3	69,6	1.340
1500 - 1800	17,0	53,1	1.648	12,1	73,3	1.625	10,3	89,4	1.632	8,5	86,4	1.635	11,1	80,7	1.633
1800 - 2100	13,7	66,8	1.933	9,2	82,5	1.926	4,8	94,2	1.929	4,2	90,6	1.941	6,7	87,4	1.931
2100 - 2700	14,7	81,5	2.383	9,2	91,7	2.374	3,8	98,0	2.343	5,9	96,5	2.355	6,8	94,2	2.365
2700 - 3300	9,0	90,5	2.944	4,2	95,9	2.959	1,4	99,4	2.910	2,0	98,5	3.033	3,1	97,3	2.955
3300 - 4500	5,9	96,4	3.728	3,1	99,0	3.726	0,5	99,9	3.763	0,7	99,2	3.761	1,8	99,1	3.734
4500 et plus	3,6	100,0	6.373	1,0	100,0	6.004	0,1	100,0	6.355	0,8	100,0	5.807	0,9	100,0	6.143
TOTAL	100,0	-	2.036	100,0	-	1.482	100,0	-	1.187	100,0	-	1.103	100,0	-	1.337

E) ALLEMAGNE FEDERALE

Tableau 8 - Répartition des contribuables imposés suivant le montant de leur revenu global en 1961.

Cette statistique, issue du dépouillement de dossiers fiscaux, répartit, suivant le montant de leur revenu global, les contribuables assujettis en 1961 à deux types d'impôts :

- l'impôt sur le revenu, qui frappe l'ensemble des revenus d'une famille(1) (l'imposition séparée des époux étant toutefois possible);
- l'impôt sur les salaires, frappant les salaires individuels.

Les unités statistiques n'étant pas identiques dans les deux cas, les comparaisons sont délicates à effectuer et, plus encore, l'agrégation des deux distributions en une distribution unique (dernières colonnes du tableau).

Comme la plupart des statistiques fiscales, celle qui est présentée ici ne concerne que les seuls contribuables effectivement imposés; par ailleurs, outre la sous-estimation des revenus non salariaux, il faut indiquer que les revenus non imposables par nature (transferts sociaux) ne sont pas saisis.

Cet exemple illustre bien les difficultés d'interprétation des statistiques fiscales.

(1) non compris les revenus des enfants actifs.

Tableau 8 - Répartition des contribuables imposés suivant le montant de leur revenu global en 1961

ALLEMAGNE FEDERALE

Montant global des revenus de à DM	Personnes assujetties à l'impôt sur le revenu (1)				Personnes assujetties à l'impôt sur le salaire et sans établissement de rôle (2)		Personnes assujetties à l'impôt sur le salaire et le revenu				
	Nombre		Montant global des revenus		Nombre	montant global des revenus	Nombre		dont les personnes assujetties à l'impôt sur le sal. sans établ. de rôle en %	Montant global des revenus	
	1000	%	Mill. DM	%			1000	Mill. DM		Total	
					1000	%					
moins de 1.500	16,0	0,5	17,5	0,0	3.019,8	1.545,4	3035,8	13,7	99,5	1.562,9	1,0
1.500 - 3.000	101,5	3,1	244,2	0,4	2.143,3	4.899,9	2244,8	10,1	95,5	5.144,1	3,1
3.000 - 5.000	351,3	10,7	1.446,1	2,3	4.021,6	16.586,7	4372,9	19,7	92,0	18.032,9	11,0
5.000 - 8.000	736,1	22,4	4.771,8	7,5	6.210,7	39.609,1	6946,8	31,5	89,4	44.380,9	27,1
8.000 - 12.000	697,6	21,3	6.841,3	10,7	2.734,5	25.492,3	3432,1	15,4	79,7	32.333,6	19,7
12.000 - 16.000	398,5	12,1	5.504,5	8,6	596,0	7.856,8	994,5	4,5	59,9	13.361,4	8,2
16.000 - 25.000	444,9	13,6	8.825,4	13,8	215,2	3.880,8	660,2	3,0	32,6	12.706,2	7,8
25.000 - 50.000	350,9	10,7	11.956,9	18,7	-	-	350,9	1,6	-	11.956,9	7,3
50.000 - 100.000	120,7	3,7	8.141,1	12,8	-	-	120,7	0,5	-	8.141,1	5,0
100.000 - 250.000	45,1	1,4	6.643,2	10,4	-	-	45,1	0,2	-	6.643,2	4,1
250.000 - 500.000	9,7	0,3	3.306,9	5,2	-	-	9,7	0,0	-	3.306,9	2,0
500.000 - 1 million	3,5	0,1	2.345,9	3,7	-	-	3,5	0,0	-	2.345,9	1,4
1 million et plus	1,6	0,1	3.749,0	5,9	-	-	1,6	0,0	-	3.749,0	2,3
Total	3.277,4	100	63.793,9	100	18.941,1	99.871,1	22218,6	100	85,2	163.665,0	100

(1) Résultat de la statistique de l'impôt

(2) Résultat d'estimation sur le revenu de 1961

Tableau 9 : Répartition des ménages, classés selon leur taille et la catégorie socio-professionnelle de leur chef, suivant le niveau de leur revenu.

Ce tableau, dont on n'a donné qu'un extrait concernant les ménages dont le chef est ouvrier, est issu d'une enquête par sondage auprès des ménages effectuée en 1960 (cette enquête ne touchait pas les agriculteurs); l'unité statistique considérée est le ménage (ensemble de personnes vivant dans un même logement), repéré ici par sa taille et la catégorie socio-professionnelle de son chef.

Les revenus pris en compte ici sont ceux qui ont été déclarés aux enquêteurs (le cas échéant, nets d'impôt) : pour les contribuables assujettis à l'impôt, il s'agit du revenu déclaré à l'administration fiscale en 1958, actualisé forfaitairement.

Les résultats de cette enquête sont entachés de défauts propres ~~aux enquêtes directes~~ auprès des particuliers : en particulier, un gros déchet a été enregistré pour les catégories de ménages les plus aisées.

Tableau 10 : Répartition des revenus des ménages suivant la taille du ménage, la catégorie sociale du chef du ménage et le montant du revenu mensuel du ménage.

1010

Ce tableau est issu du dépouillement de l'enquête réalisée en 1962-63 sur un échantillon de ménages, destinée à l'étude extrêmement détaillée du revenu et de la consommation : ces données ont été fournies par les ménages interrogés auxquels il était demandé de tenir un carnet de comptes; étant donné le grand détail des questions qui étaient posées, il a été possible de recueillir une information sur l'épargne et son emploi pendant la période couverte par l'enquête.

Tableau 9 - ALLEMAGNE FEDERALE

Répartition des ménages dont le chef est ouvrier suivant leur taille et le montant de leur revenu - Année 1960

Tranche de revenu (D.M.)	Nombre de personnes du ménage					Ensemble
	1	2	3	4	5 et plus	
moins de 200	440	94	34	15	7	590
200 à 300	1260	487	182	129	40	2098
300 à 400	1798	2671	1821	1200	342	7832
400 à 500	1048	3369	4107	2777	1335	12636
500 à 600	291	2182	3039	2270	1692	9474
600 à 700	85	1587	2395	1565	1350	6982
700 à 800	24	982	1768	1158	1013	4945
800 à 900	6	375	1077	868	795	3121
900 à 1000	1	139	530	594	633	1897
1000 à 1100	4	57	236	412	526	1235
1100 à 1200	-	10	101	270	398	779
1200 à 1300	-	8	41	186	301	536
1300 à 1400	-	3	21	90	204	318
1400 à 1500	-	2	12	37	171	222
1500 à 2000	-	3	6	34	264	307
2000 et plus	2	-	-	3	38	43
Non réponse	596	948	1169	908	886	4507
Ensemble	5555	12917	16539	12516	9995	57522

Tableau n° 10 - ALLEMAGNE FEDERALE

Distribution des revenus des ménages (1), d'après la taille du ménage, la position sociale du chef de ménage, les revenus nets, par ménage et par mois.

Résultats du sondage de revenu et de consommation 1962/1963

Ménages de personnes	Revenu net mensuel (2) de à DM	Revenus disponibles (3)	Dépenses totales de consommation privée et opérations de trans- fert (4)	Variation du patrimoine (5)	
				DM	% (6)
1....	: moins de 300	: 220	: 225	: - 5	: - 2,3
	: 300 - 600	: 430	: 416	: 14	: 3,3
	: 600 - 800	: 693	: 643	: 55	: 7,9
	: 800 - 1.200	: 968	: 881	: 87	: 9,0
	: 1.200 et plus	: (1.785)(7)	: (1.146)(7)	: (639)(7)	: (35,8)(7)
	: total	: 448	: 419	: 29	: 6,5
2....	: moins de 600	: 449	: 448	: 1	: 0,2
	: 600 - 800	: 701	: 654	: 47	: 6,7
	: 800 - 1.200	: 972	: 864	: 108	: 11,1
	: 1.200 et plus	: 1.862	: 1.354	: 508	: 27,3
	: total	: 316	: 716	: 1007	: 12,3
3....	: moins de 600	: 522	: 523	: - 1	: - 0,2
	: 600 - 800	: 711	: 695	: 16	: 2,3
	: 800 - 1.200	: 978	: 911	: 67	: 6,9
	: 1.200 et plus	: 1.782	: 1.363	: 419	: 23,5
	: total	: 1.031	: 906	: 125	: 12,1
4....	: moins de 600	: 528	: 535	: - 7	: - 1,3
	: 600 - 800	: 715	: 709	: 6	: 0,8
	: 800 - 1.200	: 982	: 930	: 52	: 5,3
	: 1.200 et plus	: 1.845	: 1.370	: 466	: 25,3
	: total	: 1.128	: 974	: 154	: 13,7
5 et plus	: moins de 600	: (533)(7)	: (539)(7)	: (- 56)(7)	: (- 10,5)(7)
	: 600 - 800	: 719	: 710	: 9	: 1,3
	: 800 et 1.200	: 996	: 957	: 39	: 3,9
	: 1.200 et plus	: 1.866	: 1.494	: 372	: 19,9
	: total	: 1.280	: 1.116	: 164	: 12,8
total	: moins de 300	: 225	: 242	: - 17	: - 7,6
	: 300 - 600	: 463	: 460	: 3	: 1,7
	: 600 - 800	: 708	: 681	: 27	: 3,8
	: 800 - 1.200	: 981	: 912	: 69	: 7,0
	: 1.200 - 2.000	: 1.497	: 1.289	: 208	: 13,9
	: 2.000 et plus	: 3.077	: 1.800	: 1.277	: 41,5
	: total	: 907	: 798	: 109	: 12,0
indépendants (suite p. 77 bis)	: moins de 600	: (442)(7)	: (477)(7)	: (- 35)(7)	: (- 7,9)(7)

(sans les agriculteurs)	: 600 - 800	: 719	: 800	: 20	: 11,1
	: 800 - 1.200	: 1.000	: 222	: 171	: 17,1
	: 1.200 et plus	: 2.369	: 1.401	: 968	: 40,2
	: total	: 1.602	: 1.059	: 543	: 33,9
agriculteurs	: moins de 600	: (471)(7)	: (556)(7)	: (- 85)(7)	: (- 18,1)(7)
	: 600 - 800	: (712)(7)	: (711)(7)	: (1)(7)	: (0,1)(7)
	: 800 - 1.200	: 1.001	: 247	: 54	: 5,4
	: 1.200 et plus	: 1.738	: 1.316	: 422	: 24,3
	: total	: 1.202	: 1.024	: 178	: 14,8
Fonctionnaires	: moins de 600	: (490)(7)	: (520)(7)	: (- 30)(7)	: (- 6,1)(7)
	: 600 - 800	: 725	: 691	: 34	: 4,7
	: 800 - 1.200	: 1.012	: 962	: 50	: 4,9
	: 1.200 et plus	: 1.634	: 1.470	: 164	: 10,0
	: total	: 1.194	: 1.105	: 89	: 7,5
Employés	: moins de 600	: 500	: 521	: - 21	: - 4,2
	: 600 - 800	: 719	: 694	: 25	: 3,5
	: 800 - 1.200	: 1.000	: 954	: 46	: 4,6
	: 1.200 et plus	: 1.708	: 1.502	: 206	: 12,1
	: total	: 1.118	: 1.030	: 88	: 7,9
Travailleurs	: moins de 600	: 489	: 478	: 11	
	: 600 - 800	: 706	: 679	: 27	
	: 800 - 1.200	: 962	: 896	: 66	: 6,9
	: 1.200 et plus	: 1.445	: 1.232	: 213	: 14,7
	: total	: 802	: 751	: 51	: 6,4
Personnes n'exerçant aucune activité rémunérée	: moins de 300	: 225	: 236	: - 11	: - 4,9
	: 300 - 600	: 438	: 426	: 12	: 2,7
	: 600 - 800	: 698	: 679	: 19	: 2,7
	: 800 - 1.200	: 970	: 899	: 71	: 7,3
	: 1.200 et plus	: 1.621	: 1.372	: 249	: 15,4
	: total	: 582	: 550	: 32	: 5,5

- (1) Sans les personnes vivant en établissement et les ménages de travailleurs étrangers.
- (2) Y compris les prélèvements en nature évalués aux prix de détail.
- (3) Revenus disponibles : revenus bruts de tous les membres du ménage moins les impôts sur le revenu, l'impôt du culte, l'impôt sur la fortune ainsi que les cotisations obligatoires au titre des assurances sociales, plus les autres recettes (produits de la vente de marchandises d'occasion, les transferts de capitaux, etc.).
- (4) Sans les impôts sur le revenu, l'impôt du culte, l'impôt sur la fortune et les cotisations obligatoires au titre des assurances sociales.
- (5) Revenus disponibles moins les dépenses globales de consommation privée et les opérations de transfert (sans l'impôt sur le revenu, l'impôt du culte et l'impôt sur la fortune et les cotisations obligatoires au titre des assurances sociales).
- (6) Des revenus disponibles.
- (7) Résultats non garantis en raison du petit nombre des ménages pris en considération (moins de 300).